pascale design
Le prêt à porter de l'optique
VU
7050 JEAN-TALON EST PRÈS DES GALERIES D'ANJOU 352-1010

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

3 SOFT
LOTUS 1-2-3 V2.3
449$
(514) 646-2259
*AJOUTEZ 4% SUR CARTES DE CRÉDIT

Aujourd'hui: Ensoleillé
Minimum 13° Maximum 24°
Demain: Partiellement ensoleillé, chaud
DÉTAILS CAHIER SPORTS
• MONTRÉAL, VENDREDI 14 JUIN 1991 106e ANNÉE Nº 231 64 PAGES, 4 CAHIERS
Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Aujourd'hui



Côté voit une ouverture chez les médecins

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec décèle «une ouverture nouvelle» dans les réactions préliminaires des médecins au report de deux mois de l'adoption de la réforme de la santé.

«Il y a déjà une ouverture, c'est bon, il faut la prendre», a soutenu le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, en reconnaissant toutefois que la position des médecins restait ambiguë.

Dans un communiqué publié hier, le regroupement des fédérations de médecins «accueille avec optimisme l'ouverture faite par le gouvernement» qui repousse de deux mois, au 28 août, l'adoption du projet de loi 120 par l'Assemblée nationale.

Les déclarations plus dures faites la veille par le porte-parole des spécialistes, le docteur Robert Marier, n'inquiètent pas le ministre Côté, qui mise plutôt sur l'apparence d'ouverture de l'autre ténor du regroupement, le docteur Clément Richer, président de la Fédération des omnipraticiens.

La décision du conseil des ministres, communiquée au docteur Richer mercredi par le premier ministre Robert Bourassa, a suscité «une réaction positive» du médecin, estime M. Côté, s'appuyant sur le rapport que lui avait fait le premier ministre de cette conversation dans la nuit de mercredi.

En lisant hier, sur leurs sièges de l'Assemblée nationale, le communiqué que venaient d'émettre les médecins, MM. Bourassa et Côté ne semblaient toutefois pas se réjouir outre mesure de sa formulation.

Car même si le ton est plus conciliant, le regroupement des fédérations indique à plusieurs reprises que la proposition du gouvernement ne lui paraît pas suffisante.

Les porte-parole du regroupement — qui compte 18 000 médecins, internes et étudiants en médecine — rencontrent cet après-midi le premier ministre Bourassa en présence de son ministre de la Santé, un indice, selon certains, que le premier ministre n'a pas l'intention de céder sur les conditions annoncées publiquement par M. Côté.

Dans leur communiqué d'hier, les médecins indiquent toutefois leur désir d'enclencher des «négociations pour un examen complet de la loi», qui ne se limiterait donc pas aux 75 articles touchant directement les médecins, selon les intentions du gouvernement. Le moratoire de

VOIR SANTÉ EN A2

■ **VOLTE-FACE:** Le président de la Corporation des médecins a fustigé hier le ministre Côté, après l'avoir félicité mercredi. *Page A 2*

A3 OTAGE
Une prise d'otage s'achève sans effusion de sang à Terrebonne, où un jeune homme armé avait pénétré de force hier après-midi dans l'appartement de son ex-compagne.

B1 RRQ
Le «ménage» sera fait à la Régie des rentes du Québec, pour mettre un terme à l'embauche systématique d'employés occasionnels ayant des liens de parenté avec des cadres.

B4 FAILLITES
Les employés de sociétés faillies pourraient se voir garantir jusqu'à 2000 dollars en arrérages de salaire en vertu d'un projet de réforme de la Loi sur les faillites.

Sommaire

Annonces classées
Immobilier .... B11 à B13, C8 à C11
marchandises C11, C12
emplois C12
automobiles ..... C12 à C14
propositions d'affaires B10
Arts et spectacles
informations ..... C1 à C6
horaires C4, C5
Bandes dessinées B13
Bridge C13
Décès C15
Économie ..... B4 à B10
Éditorial B2
Êtes-vous observateur? . B11
Feuilleton C9
Horoscope B12
Le monde A10, A12
Loteries A4
Mots croisés C10, S14
«Mot mystère» C11
Quoi faire C7
Télévision C1, C2
Tribune libre B2, B3

GERALD



Psychanalyste accusé d'agressions sexuelles sur des patientes

Claude Saint-Laurent est coauteur d'un livre écrit avec l'animatrice Denise Bombardier

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le psychiatre et psychanalyste Claude Saint-Laurent, 62 ans, a été accusé hier au Palais de justice de Saint-Jérôme sous deux chefs d'agression sexuelle à l'endroit de deux patientes de longue date.


Claude Saint-Laurent

Saint-Laurent est coauteur, avec l'animatrice Denise Bombardier, du livre *Le mal de l'âme*, un essai sur le «mal de vivre au temps présent» qui a fait fureur à Paris lors de son lancement, en janvier 1989.

Il a été arrêté hier matin à Montréal, par des policiers de la Sûreté du Québec. Quelques heures plus tard, la représentante de la Couronne, Me Josée Grandchamp, ne s'est pas opposée à ce que le juge Roger Lagarde, de la Cour du Québec, remette le médecin en liberté sous cautionnement.

Le docteur Saint-Laurent n'a pas été placé en cellule après son arrestation. Les policiers l'ont gardé au bureau du quartier général de la SQ à Montréal pour ensuite le conduire à Saint-Jérôme. Après sa comparution, il a signé les documents d'usage au bureau du greffe avant de recouvrer sa liberté.

Les deux présumées victimes, des mères de famille, sont dans la trentaine. L'une s'est fait suivre par le docteur Saint-Laurent de 1983 jusqu'en mai 1991. Les faits à l'origine des accusations auraient eu lieu aux cliniques du docteur Saint-Laurent à Sainte-Agathe et Sainte-Adèle. Pour ce qui est de la deuxième victime, les traitements ont duré de février 1986 à juillet 1990, à Sainte-Adèle et à Val-Morin. Selon les informations recueillies, ces deux femmes sont de belle apparence, et l'une d'elles fréquente encore l'université.

Dans les gestes qui lui sont reprochés, Claude Saint-Laurent serait allé plus loin que de simples attouchements.

C'est pour éviter que d'autres femmes subissent le même sort qu'elle que la deuxième femme a décidé, en mai dernier, de porter plainte au Collège des médecins et à la Sûreté du Québec.

Il n'est pas inhabituel que des femmes agressées par leur thérapeute ne se décident que tardivement à porter plainte.

Selon des personnes du milieu judiciaire, une patiente développe une grande confiance envers son thérapeute et cette attitude peut expliquer le retard apporté dans la dénonciation.

Dans un livre intitulé *J'ai fait l'amour avec mon thérapeute* qui est paru récemment, la psychologue Marie Valiquette explique la relation de confiance entre un psychiatre et une patiente et tous les dommages qui peuvent en résulter pour cette dernière, si la relation tourne mal.

Me Grandchamp estime que la cause instruite devant le tribunal risque de faire beaucoup de bruit. Parmi les témoins de la poursuite, on pourrait compter une psychologue qui viendra expliquer la nature du climat de confiance qui se développe entre un psychiatre et ses clientes.

C'est la première fois au Québec qu'un psychiatre est accusé de tels délits. Tout récemment, les médias ont fait état de cas semblables en Ontario et aux États-Unis.

Me Richard Perras, qui représentait Me Serge Ménard pour la défense, a demandé qu'une ordonnance de non-publication soit émise pour ce qui touche les conditions du cautionnement. □

MULRONEY EN EUROPE


Sous l'oeil approbateur du chancelier Helmut Kohl, le premier ministre Mulroney donne un baiser à l'épouse de celui-ci, Hannalora, à son arrivée à Bonn en compagnie de sa femme, Mila, pour une visite officielle de quatre jours en Allemagne. PHOTO REUTER

Le Canada et l'Allemagne pour un contrôle plus serré des exportations d'armes

PHILIPPE DUBUISSON
envoyé spécial
La Presse *À BONN, Allemagne*

Le Canada et l'Allemagne présenteront conjointement une initiative pour le contrôle des exportations d'armes lors du prochain sommet des sept plus grands pays industrialisés (G-7) qui se tiendra à Londres à la mi-juillet.

C'est ce qu'a indiqué hier le chancelier allemand Helmut Kohl dans le cadre d'une visite de quatre jours du premier ministre Brian Mulroney en Allemagne, amorcée hier à Bonn.

«Nous voulons que ce sommet des Sept donne un signal clair. Il s'agit de limiter enfin les exportations d'armes conventionnelles et de faire cesser la prolifération des armes de destruction massive», a déclaré le chancelier Kohl lors d'un dîner en l'honneur de son invité.

Selon des fonctionnaires des Affaires extérieures, membres de la délégation canadienne, le plan conjoint ne prévoit pas l'interdiction des ventes d'armes, mais plutôt des mécanismes pour l'enregistrement des exportations d'armes conventionnelles.

Dans un discours prononcé à Ottawa en février dernier, le premier ministre Mulroney avait proposé une conférence des Nations unies sur le contrôle des ventes d'armes de haute technologie et de destruction massive.

Le plan conjoint canado-allemand a pour but d'impliquer les pays du G-7 qui ne sont pas membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Outre le Canada et l'Allemagne, l'Italie et le Japon sont les deux autres pays du G-7 qui ne siègent pas en permanence au Conseil de sécurité de l'ONU.

Les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne sont les autres pays du Groupe des Sept.

Paradoxalement, le gouvernement Mulroney avait introduit un projet de loi aux Communes le 23 mai dernier pour permettre à deux sociétés ontariennes d'exporter des armes conventionnelles. Il s'agissait des firmes Diemaco, de Kitchener, pour la vente de 100 000 fusils automatiques à la Hollande, et GM-Diesel, de London, pour l'exportation de 1000 véhicules blindés destinés à l'Arabie saoudite.

La loi canadienne interdit aux fabricants d'exporter des armes automatiques et des blindés, mais permet la vente d'armes plus destructrices, telles que des missiles.

Le plan canado-allemand s'ajoute ainsi à la proposition britannique de la tenue d'un registre des armes par l'ONU, à l'initiative de paix du président Bush au Moyen-Orient et au plan français de désarmement global, le tout dans le cadre de l'après-guerre du Golfe.

Le premier ministre Mulroney s'est aussi entretenu avec le chancelier Kohl et le ministre des Affaires extérieures Hans-Dietrich Genscher de l'unification de l'Allemagne, du rôle de l'OTAN dans le nouvel ordre mondial, d'un plan d'aide du G-7 à l'Union soviétique ainsi que de l'avenir

VOIR MULRONEY EN A2

■ **OTAN:** le premier ministre du Canada annoncerait aujourd'hui le maintien de la présence militaire canadienne en Allemagne. *Page A 2*

Loi 150: un réquisitoire de Bourassa contre la souveraineté

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Ce n'est ni plus ni moins qu'un réquisitoire contre la souveraineté du Québec que le premier ministre Robert Bourassa a prononcé hier soir, à l'Assemblée nationale, en détaillant le menu de la commission parlementaire chargée d'en étudier les implications, dans le cadre du projet de loi 150.

«Il me semble que c'est tout à fait conforme au bon sens d'examiner ce qui arriverait dans un Québec souverain, notamment pour le déficit. Les chiffres varient de 10 à 15 milliards. Quel est l'impact de ce déficit sur le marché financier? Quelle est la prime additionnelle qui pourrait

VOIR BOURASSA EN A2

Les réformistes russes sont vainqueurs sur tous les fronts

d'après AFP
MOSCOU

Élection dès le premier tour de Boris Eltsine à la présidence de Russie, confirmation dans leur poste des maires progressistes de Moscou et Léningrad, nette victoire pour le retour au nom de Saint-Pétersbourg à Leningrad: les réformateurs russes peuvent se féliciter d'un succès sur tous les fronts aux élections de mercredi.

Le président de la commission électorale centrale, M. Vassili Kazakov, a confirmé hier après-midi la victoire de Boris Eltsine, en soulignant qu'un second tour ne serait pas nécessaire. Selon ces données préliminaires, M. Eltsine a obtenu environ 60 p. cent des voix, a indiqué un porte-parole de cette commission.

On fait état hier d'un taux de participation pour l'ensemble de la fédération de Russie de l'ordre de 70 p. cent, mais il faudra encore attendre pour avoir des résultats définitifs. D'après la loi électorale, M. Eltsine a besoin pour triompher d'au moins 26 millions de voix sur les 105 millions d'électeurs inscrits.

Cette victoire confortable du président du Parlement russe accentue le désarroi et l'isolement actuel du Parti communiste. Son candidat, l'ancien premier ministre soviétique Nikola» Ryjkov, ne devrait pas dépasser la barre des 20 p. cent sur toute la Fédération.

Sentant probablement la bataille perdue d'avance, le Parti communiste russe a d'ailleurs soutenu M. Ryjkov du bout des lèvres, ses principales personnalités évitant de s'engager personnellement dans la campagne. Le secrétaire général du parti communiste soviétique, le président Mikhail Gorbatchev, s'est lui aussi bien gardé de se prononcer publiquement pour l'un ou l'autre des candidats.

Le fait que quatre des six candidats appartenaient au parti n'a pas permis aux communistes de sauver la face. À Moscou, si l'on en croit des résultats préliminaires de la commission électorale, ils n'arrivent pas à eux tous à rassembler 20 p. cent des suffrages. M. Eltsine obtient 71,96 p. cent des voix, M. Ryjkov 10,58, l'ancien ministre de l'Intérieur Vadim Bakatine 4,05, le libéral Vladimir Jirinovski (non communiste) 4,01, le général Albert Makachov 2,67 et le Sibérien Aman Toulelev 2,6 p. cent.

VOIR RUSSIE EN A2

UN PRÊT POUR CHAQUE PROJET!
POUR TOUT PROJET, PETIT OU GRAND, UN CONSEILLER SAURA VOUS RECOMMANDER LE PRÊT QU'IL VOUS FAUT!
TRUST GÉNÉRAL
Prêt personnel
Prêt hypothécaire
Marge de crédit
À compter de 9 3/4 %
Ce taux varie selon les garanties
Le Trust Général est fier de participer au programme "Montréal, mon toit"
Place du Carrefour, Laval, 682-3200
5995, boul. Gouin Ouest, Montréal, 745-1515
955, boul. St-Jean, Pointe-Claire, 694-5670
Centre Rockland, Ville Mont-Royal, 341-1414
1, avenue Vincent d'Indy, Outremont, 739-3265
1020, avenue Laurier Ouest, Outremont, 272-4777
Place Ville-Marie, Montréal, 871-7300
1100, rue University, Montréal, 871-7200
Place d'Anjou, Anjou, 355-4780
Carrefour Angrignon, Lasalle, 366-0730
Place Portobello, Brossard, 466-2500
299, boul. Sir Wilfrid-Laurier, St-Lambert, 466-8666
521, rue St-Charles-Borromée Nord, Joliette, 752-0666
72, boul. Maurice-Duplessis, Rivière-des-Prairies, 643-4040

Le Canada maintiendrait une présence militaire en Allemagne

PHILIPPE DUBUISSON
envoyé spécial
La Presse à BONN

■ Sous les pressions exercées par les autorités allemandes, le premier ministre Brian Mulroney a ouvert la porte, hier à Bonn, au maintien de la présence militaire en sol germanique.

«J'ai évidemment été impressionné par les arguments qui m'ont été présentés par MM. Kohl et Genscher, non seulement aujourd'hui mais aussi au cours des derniers mois», a dit le premier ministre Mulroney au terme de la première journée d'une visite de quatre jours en Allemagne.

Dans un discours qu'il prononcera aujourd'hui à Berlin, M. Mulroney doit faire part des intentions du Canada en ce qui a trait à l'avenir de ses deux bases militaires en Allemagne, situées à Lahr et Baden-Soellingen. On prévoit qu'il exprimera l'intention du gouvernement de maintenir une présence militaire dans le sud-ouest de l'Allemagne, sans entrer dans les détails.

Cependant, selon des informations obtenues par *La Presse*, le Canada aurait l'intention de ne maintenir qu'une présence militaire minimale en Allemagne. Ainsi, les chasseurs CF-18 des deux escadrons de la base de Baden-Soellingen seraient rapatriés au Canada, tout comme les troupes et le matériel de la 4e brigade mécanisée. Seule resterait l'infrastructure nécessaire à l'accueil de chasseurs et de troupes en cas de conflit.

Pressions allemandes

Lors de leur tête-à-tête avec le premier ministre Mulroney, hier dans la capitale allemande, le chancelier Helmut Kohl et le ministre des Affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher ont tour à tour plaidé pour le maintien d'une présence militaire canadienne en Allemagne.

«Les troupes canadiennes stationnées en Allemagne sont une preuve vivante de votre engagement envers notre sécurité collective. Nous avons l'espoir qu'elles continueront de participer à l'accomplissement de cette tâche», a déclaré le chancelier Kohl lors d'un dîner offert en l'honneur de M. Mulroney.

«Nous avons toujours affirmé que la présence militaire canadienne en Allemagne était une expression de la solidarité canadienne non seulement envers l'Allemagne, mais également envers les membres de l'Alliance», a pour sa part déclaré le ministre Genscher en conférence de presse.

«La situation mondiale a évolué et, par conséquent, l'OTAN doit réviser ses stratégies. Nous croyons que le Canada a un rôle à jouer dans le cadre des nouveaux défis qui se présentent à l'Alliance. Le Canada pourrait bien exprimer ce rôle en maintenant des troupes en Allemagne», a-t-il ajouté.

Le Canada compte 7700 militaires stationnés en Allemagne, dont 5300 à Lahr et 2400 à Baden-Soellingen. En comptant les familles des militaires et les employés civils, ce sont près de 20 000 Canadiens qui sont rattachés aux deux seules bases canadiennes en Europe.

Le Canada a déjà pris la décision de réduire de 1400 militaires ses troupes en Europe. Ceux-ci retourneront au pays cet été.

Le maintien de forces canadiennes en Europe commande un budget annuel de 1,2 milliard, ce qui représente 10 p. cent des crédits de la Défense nationale.

Le ministre de la Défense, Marcel Masse, doit faire connaître la nouvelle politique du gouvernement lors du dépôt d'un livre blanc au cours des prochaines semaines.

SUITE DE LA UNE

Confusion chez les médecins face au sursis accordé par Québec

MICHÈLE OUIMET

■ Une certaine confusion règne sur l'échiquier médical du Québec où les mouvements du ministre Côté entrainent des rispostes qui se contredisent d'une journée à l'autre de la part des médecins. Ainsi, avoir accueilli favorablement l'ouverture faite par le ministre Côté, allant même jusqu'à le féliciter, le président de la Corporation professionnelle des médecins, le docteur Augustin Roy, a fait un virage à 180 degrés, hier, en conférence de presse, fustigeant le ministre et allant même jusqu'à comparer son projet de loi 120 à la conscription des Québécois lors de la Deuxième Guerre mondiale.

Mais le docteur Roy n'était pas le seul, hier, à faire volte-face. Le Regroupement des fédérations de médecins du Québec, qui avait rejeté avec colère la proposition du ministre Côté, changeait son fusil d'épaule, moins de 24 heures plus tard, et accueillait avec «optimisme» l'ouverture faite par le gouvernement.

Que s'est-il passé? «Entre nos deux communiqués, a expliqué le docteur Georges Boileau, directeur des communications de la Fédération des omnipraticiens, il y a eu la conférence de presse du ministre Côté qui a expliqué qu'il repoussait de deux mois l'adoption du projet de loi, et le téléphone du premier ministre Bourassa qui nous confirmait que nous allions le rencontrer demain (aujourd'hui).»

Et le docteur Roy? «Lorsque j'ai vu le ministre Côté traiter les médecins de menteurs alors que je venais de lui offrir le rameau d'olivier et que j'avais même été jusqu'à le féliciter, ce qui ne m'arrive pas souvent, je me suis dit: 'Il y a quelque chose qui ne marche pas avec son discours'.»

«Deux mois de report, c'est nettement insuffisant, a poursuivi le docteur Roy. Juillet et août ne sont pas des mois propices à un débat public. Les gens veulent se reposer et prendre des vacances.»

Le Regroupement des fédérations de médecins estime également que la période de moratoire proposée par le ministre Côté est insuffisante. Le docteur Clément Richer, porte-parole des 18 000 médecins de la province, exige toujours un report de six mois et un réexamen complet du projet de loi.

À part un bref communiqué émis hier, les quatre présidents des fédérations de médecins se sont abstenus de tout commentaire, multipliant les réunions afin de se préparer à la rencontre d'aujourd'hui avec le premier ministre Bourassa.

Pour le docteur Augustin Roy, peu importe la durée du moratoire en autant qu'elle excède les deux mois proposés par le ministre. Il demande au gouvernement de repenser tout le projet de loi, qu'il a qualifié de «brique épouvantable». Il a même mis le ministre Côté au défi de le rencontrer lors d'un débat public, «préférablement à la télévision».

Il a eu des mots très durs envers le ministre Côté, qualifiant son discours de «message charismatique, évangélique, dictatorial et antidémocratique», l'accusant de changer constamment d'idée et de «conter des menteries».

«C'est un bon vendeur, un organisateur d'élections, mais a-t-il la profondeur d'esprit nécessaire pour comprendre son projet de loi?»

Le docteur Roy a aussi mis en doute la bonne volonté du ministre d'en arriver à une entente acceptable pour tous. «Va-t-il nous passer son projet de loi en douce à la fin de l'été?» a-t-il demandé.

Le docteur Roy sera présent aujourd'hui lors de la rencontre du Regroupement des médecins avec le premier ministre Bourassa. Il veut discuter, entre autres, de l'obligation des médecins d'aller en région. Il a d'ailleurs souligné que le problème était moins aigu que ne le laissait entendre le ministre, affirmant, chiffres en mains, que le nombre de médecins travaillant en régions éloignées avait presque doublé au cours des 12 dernières années.

SANTÉ

Côté voit une ouverture chez les médecins

deux mois leur «parait encore insuffisant compte tenu de l'ampleur du travail à accomplir».

«Le message du gouvernement est clair, c'est deux mois» insistait toutefois, hier, le ministre Côté.

Le docteur Richer, quant à lui, a affirmé que «l'intervention du conseil des ministres dans le dossier nous amène à croire que le gouvernement a compris que les Québécois soutiennent la position des médecins».

Pour le regroupement, beaucoup d'articles du projet de loi peuvent avoir des répercussions sur les patients, et c'est l'une des raisons pour lesquelles la coalition «s'attend à ce que les articles qui feront l'objet d'un réexamen ne soient pas limités à ceux qui touchent directement les médecins».

Même ambigu, le communiqué d'hier tranchait par son ton sur celui que le regroupement publiait la veille. On exigeait alors de Québec qu'il «décrète un véritable moratoire d'au moins six mois» sur sa réforme, sans quoi les médecins n'accepteraient pas de renoncer à leur menace de grève générale.

D'autre part, plusieurs groupes associés à la réforme de la santé ont publiquement demandé au gouvernement de ne pas abandonner son projet. L'Association des centres de services sociaux, celle des centres d'accueil et la Fédération des CLSC ont soutenu qu'en dépit des critiques, «le projet de loi 120 a le mérite de s'attaquer aux lacunes et aux causes réelles de nos problèmes».

Devant le report de l'adoption du projet de loi, ces groupes promettent «d'exercer une vigilance constante pour assurer que la réforme se réalise le plus rapidement possible». Québec ne doit pas céder sur le principe d'une participation accrue des citoyens au sein des conseils d'administration, indique cette coalition. Mais surtout, Québec ne doit pas battre en retraite sur «l'agrément» des médecins, le mécanisme nécessaire pour obtenir une meilleure répartition des médecins en région.

Le président de la CSN, Gérald Larose, a de son côté demandé au ministre «de ne pas céder aux revendications des médecins qui remettraient en cause des aspects essentiels de la réforme, notamment au plan d'une répartition équitable des médecins en fonction des régions».

L'adoption du projet de loi 120 doit être chose faite avant l'automne, «car tout report indû risquerait d'altérer le contenu, de diminuer l'intérêt public», prévient le chef syndical.

M. Larose salue toutefois l'ouverture de Québec qui tente de négocier avec les médecins pour trouver une entente, plutôt que d'adopter, pour éviter la grève, une loi spéciale «répressive, qui ne ferait aucunement progresser la mise en place de la réforme».

Bien qu'imparfait, le projet de loi 120 permettra de donner «un second souffle au réseau de la santé».

Un large consensus s'est développé au Québec depuis la publication du Rapport Rochon, «il y a trop d'attentes maintenant pour que l'adoption de ce projet de loi soit placée sur une voie d'évitement», a dit M. Larose.□

BOURASSA

Loi 150: un réquisitoire de Bourassa contre la souveraineté

en résulter pour le Québec (sur le marché des emprunts)? (...) Il y a aussi toute la question des déficits actuariels auxquels se référait le chef de l'opposition récemment, déficit des fonds de pension — 100 milliards pour le Québec, 300 milliards pour le Canada — la proportion du budget affectée au service de la dette, etc.»

Le premier ministre a également brandi le spectre du déficit démocratique, donnant l'exemple de la situation européenne où, à la suite de l'adoption de l'acte unique européen, une majorité de pays peut imposer des décisions à d'autres gouvernements sans leur accord.

«Donc, il parait nécessaire d'avoir une union politique avec l'union monétaire», souligne-t-il, écartant comme un choix très risqué celui d'opter pour une monnaie québécoise.

Il a énuméré les accords à examiner, comme le pacte de l'automobile, les accords dans le domaine agricole, les traités de libre-échange, le rapport de force du Canada, du Québec et des États-Unis dans ces traités, etc.

«L'inévitable interdépendance économique force les pays, la plupart des pays, à partager leur souveraineté. Et l'on sait qu'au Canada, si nous voulons un espace économique commun avec nos partenaires canadiens, inévitablement, il devra y avoir une concertation des politiques sociales», a ajouté M. Bourassa, accusant le Parti québécois de vouloir un Canada technocratique, contrairement «au PLQ qui veut un Canada démocratique».

Le premier ministre n'a laissé entrevoir aucun avantage à la souveraineté, favorisant nettement un fédéralisme renouvelé en profondeur, lequel comporterait trois niveaux de protection: la charte des droits et libertés, une reconnaissance de la société distincte et la clause «nonobstant».

Il a en contre-partie fait le bref éloge d'un fédéralisme décentralisé. «Une option réaliste et valable», a-t-il soutenu, se référant au Livre beige et au rapport Allaire, de même qu'à un tout récent rapport de la Chambre de commerce du Québec «approuvant la position du gouvernement sur un fédéralisme efficace».

Robert Bourassa n'a pu s'empêcher d'écorcher la crédibilité du Parti québécois, à travers le député Jacques Brassard, responsable du dossier constitutionnel pour l'oppositon officielle, en rappelant ses changements de cap au cours des ans: souveraineté-association, le beau risque, l'affirmation nationale et maintenant la souveraineté pure et simple.

En matinée, le chef de l'opposition officielle, Jacques Parizeau, a prononcé un discours de dix-huit minutes dont on attendait beaucoup plus, compte tenu de l'opposition du Parti québécois au projet de loi 150 dont il juge la forme inacceptable. Il a répété que les droits de la minorité anglophone devront être préservés dans un Québec souverain et ceux des autochtones accrus.

Abordant le volet économique, il a souligné les réflexes nouveaux observés au Canada anglais depuis peu, devant l'attitude d'ouverture, une attitude non protectionniste des nationalistes québécois. Dans certains milieux, on réagit en disant que si le Québec devient souverain, «pas question qu'il utilise notre monnaie». «Il faut bien rappeler que si nous voulons avoir le dollar canadien, ça ne dépendra que de nous. Mais oui, si les Québécois veulent garder le dollar canadien, ils le garderont, ça dépend d'eux et d'eux seulement», de soutenir M. Parizeau.

Non seulement aura-t-on intérêt à maintenir l'espace économique canadien, réitère-t-il, mais un Québec souverain devra évoluer dans un grand marché nord-américain.

Il a expliqué que la prospérité d'un Québec souverain, dans un grand marché, dépendrait d'un certain nombre de facteurs fondamentaux: le dynamisme de nos entreprises, les politiques du gouvernement du Québec, la qualité de la main-d'oeuvre, la qualité de la recherche et de la concertation des Québécois.□

MULRONEY

Le Canada et l'Allemagne pour un contrôle plus serré des exportations d'armes

des bases militaires canadiennes en sol germanique.

Au cours d'une conférence de presse au terme de son tête-à-tête avec M. Genscher, M. Mulroney a indiqué que toute aide consentie par les pays industrialisés à l'Union soviétique serait conditionnelle à des garanties de réforme économique.

«On veut une situation où les investissements vont porter fruits. Avant de construire un immeuble de 16 étages, il faut s'assurer que les fondations soient solides», a-t-il dit.

Le premier ministre John Major, de Grande-Bretagne, hôte du sommet des Sept, a par ailleurs fait parvenir une invitation formelle hier au président Gorbatchev. Les sept plus grands pays industrialisés le recevront au terme de leur sommet.

M. Major a aussi confirmé hier à Londres que le G-7 discutera d'un plan d'aide de 20 à 35 milliards US à l'Union soviétique, sur six ans, lié à certaines réformes, dont la convertibilité du rouble, la privatisation de sociétés, une libéralisation des prix et la tenue d'élections libres.

La première journée de la visite du premier ministre Mulroney est passée au second plan dans l'actualité allemande, le chancelier Kohl ayant aussi rencontré aujourd'hui le ministre des Affaires extérieures soviétique, Alexander Bessmertnykh, ainsi que son prédécesseur, Chevarnadze.

M. Mulroney se rendra à Berlin aujourd'hui, où il doit prononcer un discours sur l'avenir des deux bases militaires canadiennes en Allemagne. Il se rendra samedi à Dresden (ex-RDA), avant d'être accueilli dimanche à la résidence personnelle de M. Kohl à Speyer.□

RUSSIE

Les réformistes russes sont vainqueurs sur tous les fronts

Le cas de la capitale est toutefois extrême, et les résultats sont moins mauvais dans les places-fortes traditionnelles du parti à la campagne. Là aussi, pourtant, M. Eltsine obtient généralement la majorité. La cas le plus caricatural vient d'une ferme collective près de Moscou qui avait été une des premières à appuyer la candidature de M. Ryjkov et où finalement 194 personnes ont voté pour lui contre 521 pour Boris Eltsine.

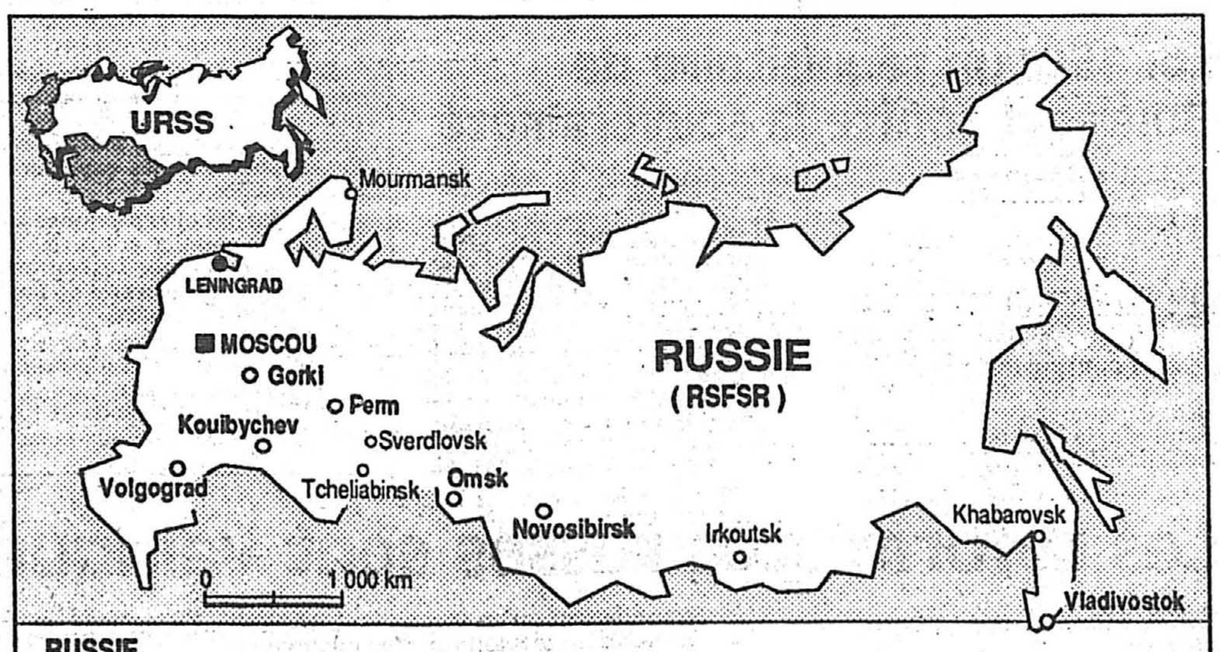
L'isolement du parti et le désaveu de sa politique donnent maintenant des arguments de poids à Boris Eltsine pour son dialogue tumultueux avec Mikhail Gorbatchev. Tous les deux ont promis mercredi de collaborer au nom du réalisme et des impératifs économiques. Après des mois de polémiques et de guerre des lois, ils étaient parvenus le 23 avril à un accord dans la préparation du Traité de l'Union définissant les pouvoirs respectifs du centre et des républiques.

Depuis, la rédaction de cette charte s'est poursuivie et un projet doit être soumis dans les prochaines semaines aux différents parlements républicains. Tout est encore loin d'être réglé. M. Eltsine s'arc-boute sur la collecte des impôts par les seules républiques qui en reverseraient une partie à l'État fédéral. M. Gorbatchev défend une collecte double, par le centre et les républiques.

Mais le président russe paraît peu décidé à se priver du contrôle absolu de la production des 145 millions d'habitants de la Russie, qui à eux seuls détiennent près de 90 p. cent des richesses de l'Union. À l'état-major du président russe, ses collaborateurs, à l'image de leur chef, tiennent un discours apaisant. La priorité pour M. Eltsine est d'organiser au plus vite ses nouveaux pouvoirs, une occasion de découvrir aussi les limites fixées par le centre à ses prérogatives, et donc le risque de nouvelles confrontations.

On sait, en effet, que le premier président de la Russie élu au suffrage universel, Boris Eltsine, sera investi de pouvoirs étendus sur le territoire de la Fédération, calqués sur ceux du président soviétique Mikhail Gorbatchev au niveau de l'Union. Les pouvoirs présidentiels, définis par une loi adoptée lors du dernier congrès des députés de la Fédération à la fin du mois de mai dernier, autorisent le chef de l'État russe à gouverner par «décrets et arrêtés».

Ces décrets s'appliquent à l'économie aussi bien qu'aux autres domaines. En tant que président du Parlement de Russie, M. Eltsine avait été investi en avril dernier de pouvoirs exceptionnels de gouverner par décrets, qu'il a utilisés ces derniers jours pour créer des zones de développement économique à travers la république. En cas d'événements graves en Russie comme un conflit interéthnique, M. Eltsine peut, comme M. Gorbatchev, décréter l'état d'urgence dans les régions concernées, en accord avec les Soviets (conseils) locaux.□



RUSSIE
(République socialiste fédérative soviétique de Russie)
Superficie: 17 075 400 km2
(76 % de la surface de l'URSS)
Population: plus de 145 millions d' habitants
(52% de la population soviétique) dont 80 % de Russes
Langue officielle: le russe
Religion: orthodoxe
Histoire: fondée en 1917, la république socialiste fédérative de Russie s'unit à l'URSS en 1922
Institutions: Soviet Suprême dont Boris Eltsine a été élu président le 29 mai 1990
Economie: la Russie produit 90 % du pétrole soviétique et 70 % du gaz

AFP *infographie - francis Nallier*

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :
- à Montréal : Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h;
- à Montréal : communauté Sikh Gurudwara Sahib Québec, 2183, rue Wellington, Pointe-Saint-Charles, de 14 h 30 à 20 h 30;
- à Longueuil : organisée par le Club Optimiste de Lyon, Place Désormeaux, 2877, chemin Chambly, de 14 h 30 à 20 h 30;
- à Boisbriand : organisée par le Club des Lions, école Notre-Dame-de-Fatima, 287, chemin Grande-Côte, de 14 h 30 à 20 h 30.

La Quotidienne Tirage d'hier
à trois chiffres 360
à quatre chiffres 3069

ABONNEMENT 285-6911
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
RÉDACTION 285-7070
PROMOTION 285-7100
COMPTABILITÉ
Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6900
ANNONCES CLASSÉES
Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h. à 17h. 285-7111
GRANDES ANNONCES
Détaillants 285-7202
National, Télé-Presse 285-7306
Vacances, Voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

VENDREDI 14 JUIN 1991
24-5-01



La Presse

Denise Soucy-Brousseau s'accroche à la présidence de la CECM

Les commissaires du Regroupement scolaire confessionnel ne se sont pas présentés à la réunion extraordinaire d'hier

ÉRIC TROTTIER

■ À la stupéfaction des commissaires présents à l'assemblée extraordinaire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Mme Denise Soucy-Brousseau a annoncé, hier soir, qu'elle est toujours présidente de la plus importante commission scolaire du Québec.

Le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) avait convoqué cette assemblée extraordinaire dans le but de choisir un successeur à la présidente. Celle-ci a démissionné «temporairement» de son poste, le 15 mai, à la suite de la mise au jour d'un «scandale» relativement à une facture de restaurant de 390 $ qu'elle aurait illégalement tenté de «passer» à son directeur général, M. Laurent Portugais.

La section des fraudes de la police de Montréal, qui mène une enquête sur cette affaire depuis trois semaines, pourrait recommander sous peu au procureur général du Québec, M. Gil Rémillard, de porter des accusations de fraude, de faux et d'usage de faux contre Mme Soucy-Brousseau, affirmait Radio-Canada, hier soir.

Celui qui dirige l'enquête, le sergent-détective Gérard Bordeleau, n'a pas encore terminé son enquête et il a refusé de confirmer cette information.

Pour le reste, la CECM, dont les règlements indiquent qu'elle doit se trouver un nouveau président après 30 jours de vacance à ce poste, devait s'en choisir un avant demain.

Mais aucun des commissaires du Regroupement scolaire confessionnel (RSC), ne s'est présenté à l'assemblée extraordinaire d'hier. Comme le quorum requis n'a pas été atteint, l'assemblée a tout simplement été levée sur-le-champ.

«Mes intentions et ma décision en regard du poste de présidente de la CECM sont que je n'ai jamais démissionné», a expliqué Mme Denise Soucy-Brousseau dans une lettre envoyée à la secrétaire-générale de la CECM, Mme Françoise Coulombe.

Le directeur général de la CECM, M. Laurent Portugais, a souligné, peu après, qu'à la suite de ce fait nouveau, «le ministre de l'Éducation (M. Michel Pagé) devra considérer cette situation comme une urgence et intervenir».

Mme Louise Laurin, commissaire indépendante, croit que le geste de Mme Soucy-Brousseau et des commissaires du RSC va entacher la réputation de la CECM.

«C'est désastreux, a-t-elle d'abord déclaré. J'ai honte pour nos écoles.»

Sans appuyer le MEMO, Mme Laurin a ajouté que, «dans la situation actuelle, avec l'enquête (de la police), Mme Soucy-Brousseau ne devrait pas revenir».

De son côté, M. Marcellin Noël, commissaire et porte-parole du MEMO, s'est indigné de cette «façon ignoble dont le RSC se défait de ses responsabilités».

«En permettant au RSC de se choisir un autre président, nous voulions éviter de mener un débat juridique. Nous devrons étudier cette possibilité.»

Il a, lui aussi, demandé que le ministre Pagé «se penche sur la question». Un représentant du ministère de l'Éducation, présent à cette assemblée, doit faire part aujourd'hui de ses recommandations au ministre. Il a cependant refusé de commenter publiquement la situation épineuse de la CECM.



Denise Soucy-Brousseau PHOTO *La Presse*

Montréal amende ses projets de règlements sur l'affichage et les imprimés érotiques

GILLES GAUTHIER

■ Les propriétaires des boutiques érotiques de Montréal pourront montrer en vitrine des objets érotiques autres que ceux qui représentent en tout ou en partie le corps humain, notamment les vêtements.

Telle est la principale modification que le comité exécutif de la Ville a apportée à ses projets de règlements sur l'affichage et les imprimés érotiques. Elle entend les faire adopter à la prochaine réunion du conseil municipal, au début de la semaine prochaine.

L'autre changement permettra d'exposer à l'extérieur d'un établissement érotique «une affiche représentant le corps humain aux seules fins d'annoncer la tenue d'activités autres qu'érotiques, si cette affiche n'est pas elle-même érotique».

Il pourra s'agir, par exemple, d'un poster représentant un magicien ou une chanteuse, a expliqué la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau.

La principale disposition des nouveaux règlements demeure toutefois inchangée: les enseignes ou les photos représentant le corps humain seront interdites devant les établissements exploitant l'érotisme.

Il s'agit, précise-t-on, des salles de spectacle et de *peep-show*, les endroits où on projette des films ou cassettes vidéo érotiques et les lieux «où les biens et services sont fournis par une personne dont les seins, s'il s'agit d'une femme, le pubis, les organes génitaux ou les fesses sont dénudés ou recouverts d'un vêtement transparent, ou par une personne uniquement vêtue de ses sous-vêtements recouverts ou non d'un vêtement transparent».

À compter de la date de l'adoption du règlement, probablement mardi prochain, les propriétaires de ces établissements auront 90 jours pour enlever leurs images du corps humain.

Par la suite, un avis sera donné par les autorités et, 30 jours plus tard, la Ville pourra procéder elle-même à l'enlèvement de ces représentations, aux frais du propriétaire.

La commission du conseil municipal qui avait étudié les projets de règlement avait recommandé que les vêtements soient exclus des objets érotiques qu'on ne pouvait exhiber.

«Si on enlève les vêtements, la liste devient assez courte», a expliqué hier Mme Cousineau, qui a admis qu'il était sans doute excessif de les inclure.

Le comité a enlevé du projet de règlement la définition des mots «objet érotique», qui se lisait: un produit ou un objet destiné à susciter le désir sexuel ou à le satisfaire ou qui est présenté ou annoncé comme devant ou pouvant produire cet effet.

«Nous avons éliminé ce qui laissait trop de place à l'interprétation», a expliqué la présidente.

Tant l'administration Doré que les porte-parole des cabaretiers, qui s'opposent au règlement sur l'affichage, ont promis de soutenir leurs points de vue respectifs jusqu'en Cour suprême si nécessaire.

Le bail de la Régie du logement traduit en... neuf langues!

RICHARD HÉTU

■ Reconnaissant son rôle dans l'intégration des immigrants au Québec, la Régie du logement a pris l'initiative de traduire en neuf langues le bail qui doit être signé par propriétaires et locataires.

D'ici la fin de l'année, les nouveaux arrivants pourront ainsi consulter une traduction du bail en arabe, en cambodgien, en chinois, en espagnol, en laotien, en persan, en polonais, en portugais et en vietnamien, a confirmé, hier, Mme Maria Matakias, une agente d'information à la Régie du logement.

Ces traductions seront incluses dans un «cahier de consultation» qui sera distribué aux organismes qui aident les immigrants et les demandeurs de statut de réfugié à se trouver un premier logement au Québec.

Selon Mme Matakias, le «cahier de consultation» offrira aussi des précisions sur certaines notions de base du bail, tel «le droit de maintien dans les lieux» qui interdit à un propriétaire d'expulser un locataire de son logement sans un préavis et des motifs valables. En outre, le document contiendra des commentaires sur les différences et les similitudes entre la location d'un logement au Québec et dans le pays d'origine des immigrants. Tous les textes apparaîtront en français et dans l'une des neuf langues ciblées par la Régie.

Comme les autres Québécois, les immigrants seront cependant tenus de signer un bail écrit en français ou en anglais.

L'initiative de la Régie du logement est bien accueillie par les organismes ethniques.

«Je pense que la volonté de la Régie de traduire le bail démontre ses efforts pour rendre accessibles ses services à tout le monde», a déclaré M. Martin Oré, du Regroupement des organismes ethniques de Montréal pour le logement (ROMEL).

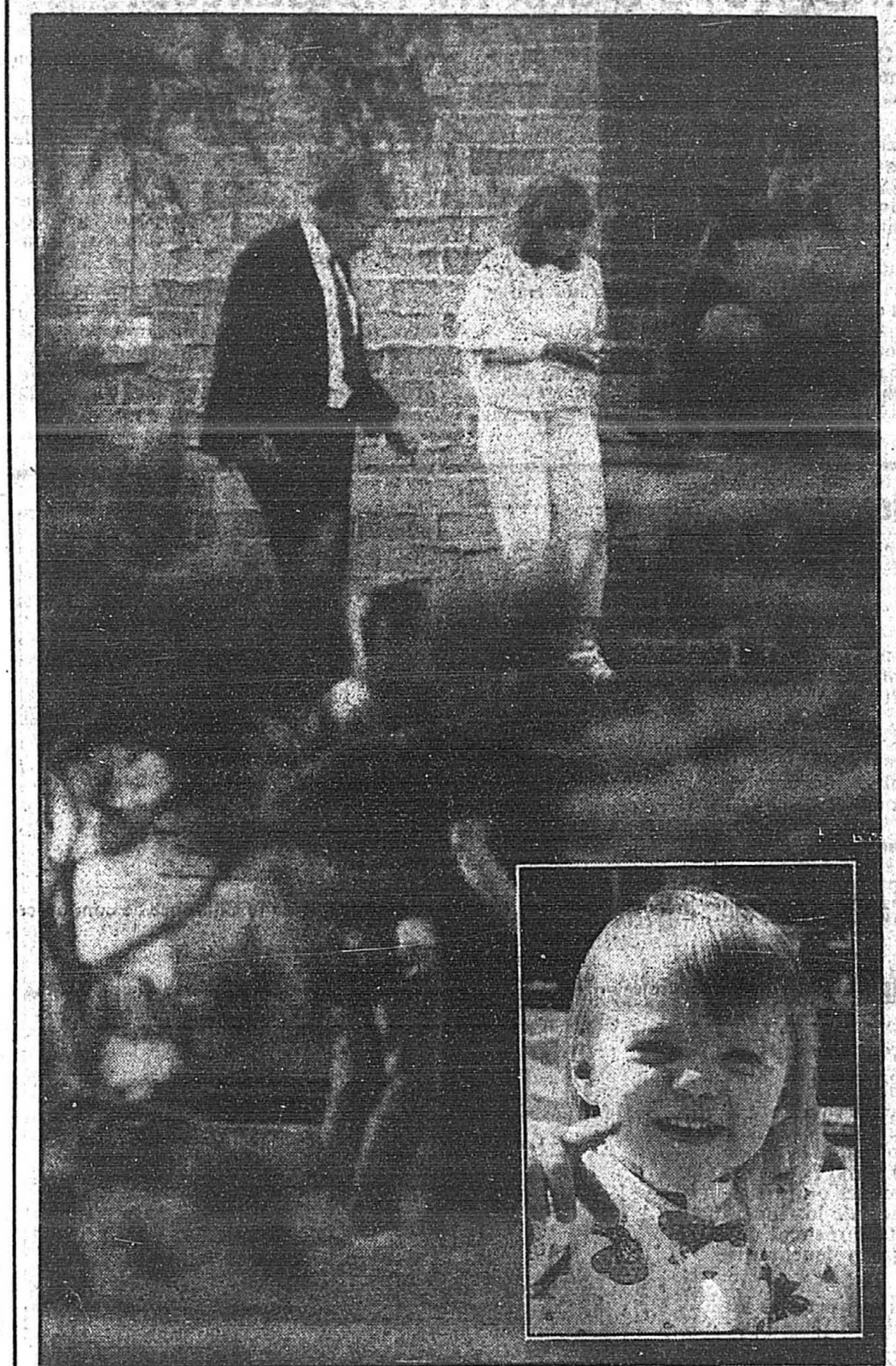
M. Oré estime, notamment, que la Régie du logement ne fait pas assez d'efforts pour combattre la discrimination dont se rendent coupables certains propriétaires à l'égard des immigrants. «Avant la signature du bail, c'est la jungle», a-t-il déclaré.

Selon M. Oré, la Régie du logement contribuerait à assainir la situation en standardisant la demande de location que certains propriétaires font remplir aux aspirants locataires. Il faudrait notamment y inclure une mention contre la discrimination.

«Ç'aurait été une façon d'exprimer qu'on a tous le droit à un logement, a dit M. Oré. Mais la Régie a décidé de débarquer de ce projet. À notre avis, la Régie doit pourtant jouer un rôle de prévention face à la discrimination.»

Mme Matakias, qui a longtemps travaillé avec les communautés ethniques avant d'accepter un poste à la Régie du logement, il y a deux ans, reconnaît que les immigrants ne sont toujours pas à l'abri de la discrimination quand ils se mettent à la recherche d'un logement. Mais elle note que ceux-ci peuvent se plaindre à la Commission des droits de la personne lorsqu'ils se sentent lésés.

La Régie du logement n'en a pas moins à cœur le sort des immigrants, selon l'agente d'information. En plus de son projet de traduire le bail en neuf langues, l'organisme gouvernemental a tenu des séances de formation et d'information auprès de plusieurs groupes ethniques cet hiver.



Chantal Vanier, 22 ans, de Terrebonne, est accompagnée par des policiers lors de sa libération. En mortaise, Marie-Ève Vanier, deux ans. Toutes deux sont sorties saines et sauves de cette prise d'otage. PHOTO DENIS COURVILLE, *La Presse*

Finalement, un dénouement heureux

ÉRIC TROTTIER

■ Steve Fradette, 25 ans, de Sherbrooke, s'est rendu à la police, hier soir, après avoir réalisé sa deuxième prise d'otages en deux semaines.

La victime, Chantal Vanier, 22 ans, ex-compagne de Fradette, est sortie indemne de sa mésaventure, vers 20 h 15, après huit heures de siège.

À midi, l'individu se présente au domicile de son ex-petite amie, à Terrebonne. Pointant une arme dans sa direction, il lui indique qu'il n'a pas l'intention de la libérer, ni elle, ni leur fillette de deux ans, Marie-Ève.

La concierge de l'immeuble, Diane Lavallée, a averti la police. «J'ai ouvert la porte de la cuisine, il a pointé son fusil vers moi, en me disant: «Envoye, sors d'ici!«, relate-t-elle. Une demi-heure plus tard, Fradette accepte de laisser aller la petite Marie-Ève, recueillie par Mme Lavallée.

La police de Terrebonne, avec les spécialistes de l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec, établissent alors un périmètre de sécurité autour de l'immeuble, se positionnent et entament des négociations qui dureront une bonne partie de la journée.

Vers 19 h 20, Fradette communique aux policiers son intention de se rendre. Dix minutes plus tard, il jette ses deux armes par la fenêtre, avant de libérer Chantal Vanier, saine et sauve. Fradette n'a tiré qu'un seul coup de feu durant ce siège.

Les policiers l'ont conduit hier soir au quartier général de la Sûreté du Québec, à Montréal, pour l'interroger car personne ne connaissait encore les raisons exactes qui l'ont poussé à agir de la sorte.

Steve Fradette s'était fait remarquer, le 26 mai dernier, lorsqu'il a séquestré sa fillette dans l'appartement de sa mère, à Sherbrooke. Le lendemain, le juge Michel Côté, du Palais de justice de Sherbrooke, l'a remis en liberté provisoire, moyennant une caution de 500 $ et à la condition de ne pas communiquer avec Marie-Ève.

En entrevue avec Télé-Métropole, la semaine dernière, le récidiviste a déclaré en vouloir à Chantal Vanier parce qu'elle l'a souvent dénoncé à la police, dans le passé, pour voies de fait et menaces de mort.

Il devra se présenter aujourd'hui devant un juge de la cour du Québec, au Palais de justice de Saint-Jérôme, pour répondre à diverses accusations reliées à cette prise d'otage.

Les gangs, à La Ronde, une présence presque quotidienne

GISELLE GOGUEN

■ Un nombre considérable de jeunes, la plupart membres de gangs, sautent régulièrement les clôtures de La Ronde afin d'éviter de payer le prix d'entrée. Une fois sur les lieux, ces délinquants causent souvent des dégâts aux installations et harcèlent les autres visiteurs.

Selon deux employés de La Ronde, qui veulent garder l'anonymat, la présence des gangs est beaucoup plus prononcée qu'elle ne l'était ces dernières années. Ils affirment également que ces jeunes entrent à La Ronde en perçant, notamment, les clôtures situées près du téléphérique.

Les sources de *La Presse* ajoutent que la présence inquiétante des gangs fait maintenant partie de la vie quotidienne du parc.

«Les jeunes se présentent le plus souvent par dizaines et viennent surtout le soir lorsqu'il y a de grosses foules. La plupart du temps, ce sont des *skinheads* ou des gangs ethniques», affirment-ils.

Le phénomène des «sauteurs de clôtures» est typique des premières semaines d'ouverture de La Ronde. Effectivement, on aperçoit des trous dans les clôtures et on constate que les fils de fer barbelés ont été coupés.

La présence des voyous, bien que très connue, n'a pas encore incité la direction du parc à mettre sur pied des mesures de sécurité spéciales pour affronter la situation.

Toujours selon ces sources, le comportement des gangs, une fois dans le parc, est inqualifiable.

«Il y a souvent des bagarres entre les *skinheads* et des gangs ethniques. De plus, les membres des gangs font du vandalisme, coupent dans les files d'attente et intimident les visiteurs.»

Malgré ces témoignages, la direction de La Ronde nie catégoriquement la présence de gangs dans le parc d'attractions.

«Il n'y a absolument aucun problème de gangs à La Ronde. En ce qui concerne les sauteurs de barrières, ils nous préoccupent seulement dans une perspective mercantile, car ils ne payent pas pour entrer, ce qui est également injuste envers ceux qui respectent les conditions d'admission», de dire M. Claude Deschambeault, directeur-adjoint de l'exploitation à La Ronde, lors d'une entrevue accordée cette semaine.

Interrogé à savoir pourquoi un meilleur système de sécurité n'est pas mis sur pied pour lutter contre les visiteurs indésirables, M. Deschambeault se dit d'avis que des mesures de sécurité additionnelles ne sont pas nécessaires. «Après tout, nous ne voulons pas faire de La Ronde une forteresse.»

Malgré ce démenti de la part de l'administration de La Ronde, un policier du district 33, le poste responsable du secteur de La Ronde, confirme la version des deux employés.

Cette source, qui a elle aussi exigé l'anonymat, affirme que le parc d'attractions est un endroit cible pour les gangs de la métropole, surtout lors des soirées du Festival des feux d'artifices Benson & Hedges. Il ajoute qu'un grand nombre de policiers en civil patrouillent La Ronde au cours de ces soirées.

«Il y a souvent des accrochages entre des *skinheads* et des membres d'autres gangs. Une fois le spectacle des feux d'artifice terminé, ils se rendent habituellement à la station de métro Berri-UQAM.»

Bien curieux sérail

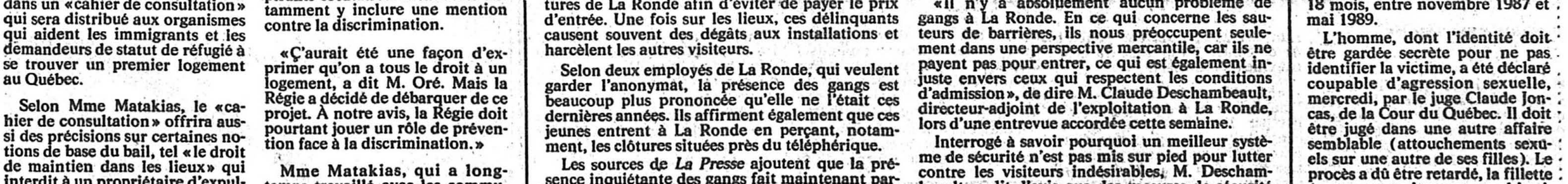
■ Un homme de 47 ans qui avait 10 «femmes» et 17 enfants connaîtra sa peine le 17 septembre pour avoir eu des attouchements sexuels avec l'une de ses filles, âgée de 11 ans, sur une période de 18 mois, entre novembre 1987 et mai 1989.

L'homme, dont l'identité doit être gardée secrète pour ne pas identifier la victime, a été déclaré coupable d'agression sexuelle, mercredi, par le juge Claude Joncas, de la Cour du Québec. Il doit être jugé dans une autre affaire semblable (attouchements sexuels sur une autre de ses filles). Le procès a dû être retardé, la fillette étant sous traitement psychiatrique à l'heure actuelle.

L'accusé a vécu en union libre avec 10 femmes, dont il a eu 17 enfants. Il a été décrit comme un tyran qui empêchait toute manifestation d'affection entre les membres de ce singulier harem. Il n'acceptait l'une ou plusieurs de ses femmes dans ses appartements que «sur invitation», pendant les 17 ans de sa vie familiale.

Au procès, l'enfant a dit qu'elle attendait dans l'antichambre que son père ait fini de faire l'amour avec une de ses «femmes», puis il l'invitait à son tour et lui caressait les seins et la vulve, l'invitant aussi à toucher son pénis.

L'accusé a admis les faits à moitié.



Québec et Montréal se partagent les coûts supplémentaires de construction du Biodôme

PATRICK GONZALEZ

■ Le ministre du Tourisme, M. André Vallerand, a confirmé, hier, qu'il avait conclu une entente avec la Ville de Montréal, partageant en deux les coûts supplémentaires de construction du Biodôme.

En vertu de cette entente, Québec accepte d'ajouter 3,2 millions aux 43,2 millions déjà engagés. Cela porte à plus de 46 millions sa contribution à ce qui doit être le «cadeau» du Québec à Montréal pour fêter son 350e anniversaire.

Pour sa part, la Ville de Montréal acquiert de la Régie des installations olympiques le centre Paul-Sauvé, au coût de 3,2 millions $. Cette somme sera versée au budget du Biodôme dont la facture finale devrait avoisiner les 50 millions.

Cette entente devrait relancer la construction du Biodôme. Les travaux progressaient au ralenti depuis un mois à cause du dépassement des coûts. M. Pierre Bibeau, président de la RIO, explique avoir reçu l'autorisation de donner les contrats nécessaires au parachèvement du Biodôme. On aurait maintenant une juste idée du coût total des travaux puisque 98 p. cent des soumissions auraient été accordées.

De nouvelles dépenses pourraient éventuellement être nécessaires à cause du ralentissement des travaux. La fabrication des rochers artificiels aurait notamment été perturbée.

M. Bibeau espère toujours que les travaux seront terminés pour juin 92. Il privilégie toutefois le respect de la ligne budgétaire plutôt que celui du calendrier des travaux, comme le lui commande le ministre Vallerand.

Québec et Montréal en restent néanmoins au même point quant au fond du problème. Pour le ministre Vallerand, «selon l'entente, la Ville doit assumer tous les coûts de dépassement». La présidente du Comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Léa Cousineau, estime par contre que «la construction, c'est l'affaire du gouvernement; nous, nous assurons la gestion».

Quant à l'acquisition du centre Paul-Sauvé, Mme Cousineau rappelle que la Ville en envisageait l'achat depuis longtemps. Bien que le sort du centre ne soit pas encore déterminé, Mme Cousineau ne cache pas sa volonté de le voir disparaître au profit de la construction de logements à loyer modique. Le centre Paul-Sauvé est justement situé dans le district Étienne-Desmarteau que représente Mme Cousineau.

Le terrain et le centre Paul-Sauvé étaient évalués à plus de sept millions de dollars en 1989, mais il semble que la vétusté des lieux ait amené les parties à ne considérer que la valeur du terrain, soit environ la moitié de cette somme. La RIO cherchait depuis longtemps à se départir du centre Paul-Sauvé qu'elle avait acquis en 1978.

STCUM: présentation du budget le 3 juillet

PIERRE BELLEMARE

■ L'heure de vérité approche pour les 29 municipalités de la Communauté urbaine de Montréal qui auront à se partager une facture de 200 millions pour compenser le désengagement du gouvernement québécois dans le secteur du transport en commun.

Le président du conseil d'administration de la STCUM, M. Robert Perreault, a indiqué hier que le prochain budget (pour l'année 1992) sera dévoilé le 3 juillet, à l'occasion d'une réunion ordinaire de la société de transport.

Ce budget excédera 700 millions, en incluant le plan de relance et le programme de restauration du métro, qui pourraient atteindre 50 millions. Et le transfert de responsablités de 200 millions que coûte la réforme Ryan sur la fiscalité municipale devra nécessairement être épongé par les administrations locales.

Un survol des municipalités de la CUM laisse entrevoir que le compte de taxes des propriétaires résidentiels sera majoré, en moyenne, de 15 à 20 p. cent en 1992, tandis que celui des propriétaires d'édifices non résidentiels le serait de 30 à 40 p. cent.

En boutade, M. Perreault a confié que «le gouvernement québécois a reculé sur son projet de loi 120 concernant la réforme de la santé, en raison de la levée de boucliers des médecins. Sur le transport en commun, le gouvernement a également reculé... plusieurs années en arrière».

Cependant, M. Perreault était fier d'annoncer, en présence d'ailleurs du maire Michel Leduc, à LaSalle, une réorganisation complète des services de la STCUM dans cette ville de banlieue de 80000 habitants. À compter de lundi prochain, les transferts interlignes se feront plus rapidement, les horaires seront remaniés pour minimiser les attentes, et le temps de trajet des circuits se rendant aux différentes stations de métro, sera diminué.

La STCUM entend investir 300000 $ pour atteindre son objectif, qui est d'augmenter de 10 p. cent l'achalandage dans LaSalle, actuellement établi à 50000 passages par jour. Cet investissement prévoit la construction d'un nouveau terminus et, au cours des quatre prochaines années, on espère porter à 20 millions le nombre de déplacements annuels à LaSalle.

Le plan de relance de la STCUM, par-delà la réforme Ryan qui risque de frapper durement les administrations locales en 1992, a été conçu pour assurer une meilleure desserte vers le centre-ville, dans les parcs industriels aux quatre coins du territoire de la CUM, et dans les villes de la banlieue.

La STRSM retourne... 872970 $ aux municipalités!

GILLES ST-JEAN

■ En raison d'un déficit moins important que prévu, la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM) rendra 872970 $ aux municipalités membres, a fait savoir le président de la STRSM.

À la suite de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la STRSM, hier à Longueuil, M. Hugues Aubertin, a expliqué que la quote-part des municipalités au déficit de la société, d'abord évaluée à 23,4 millions $, s'était révélée trop importante. Lors du dépôt du budget, en décembre dernier, on avait attribué la hausse de cette quote-part au service de la dette.

«On a réduit le déficit au moyen d'une administration serrée et en réalisant des compressions», a souligné le maire de Boucherville.

Parlant de compressions, le conseil de la STRSM a par ailleurs entériné une résolution comme quoi la société participera à raison de 12600 $ au programme de reclassement des 108 salariés qu'elle mettra à pied le 24 juin à la suite de la fin de son contrat de desserte avec les conseils intermunicipaux de transport de la Rive-Sud.

Lors de la présentation de son budget de 97,3 millions $ en décembre dernier, on avait annoncé une diminution des avantages sociaux et des traitements de 1,7 million comparé à 1990, en raison de la non-reconduction de ces contrats.

Le conseil a aussi approuvé l'entente conclue avec le syndicat de ses 84 employés de bureau et qui vient à échéance à la fin de l'année. Cette entente, acceptée il y a quelques semaines par les employés, leur accorde une augmentation réelle de cinq p. cent (3,5 p. cent d'augmentation et 1,5 p. cent d'augmentation des échelles).

Enfin, le conseil a approuvé un projet d'entente à intervenir avec le gouvernement du Québec, en vertu duquel elle gèrera la voie réservée aux bus du pont Champlain. La soumission de la STRSM, au montant de 398000 $, a été acceptée récemment, a signalé M. Aubertin après la réunion.

Emploi d'été: vendeurs de produits glacés par triporteur

JOSÉE LAPOINTE

■ Étudier mène à tout, en temps de récession.

Faute d'un emploi d'été potable, deux étudiants de l'Université du Québec à Montréal sont maintenant à la tête d'une entreprise de vente de produits glacés par triporteur. Ils délaissent leurs études en comptabilité et en économie pour les sucettes glacées *(popsicle)*, les esquimaux *(revel)* et les sandwichs à la crème glacée.

Nathalie Courval et Jean-François Pontbriand, 20 ans, avaient postulé des dizaines et des dizaines d'emplois à la fin de la session universitaire. Mais les réponses positives se faisaient rares. Envisageant avec découragement un été de chômage, ils ont mis sur pied ce projet tout simple qui pourrait sûrement plaire à la population et les tirer du pétrin.

Il a fallu d'abord convaincre les autorités municipales de Longueuil puisque les règlements y interdisent la vente itinérante. Contrairement à ce qui se passe en Ontario, très peu de villes du Québec permettent ce genre de commerce. Sur la Rive-Sud, seul Saint-Jean-sur-Richelieu le réglemente, et seulement depuis deux ans.

Longueuil a, de son côté, adopté un projet-pilote de 30 jours qui a débuté officiellement le 5 juin. Avec leur propre argent et l'aide de leurs parents, Nathalie et Jean-François ont donc mis sur pied une véritable PME qui fonctionne jusqu'ici assez bien, avec cinq triporteurs et une vingtaine de vendeurs qui ont en moyenne 17 ans. Et l'été n'est pas encore commencé.

«J'ai toujours eu des emplois d'été, raconte Jean-François. Mais cette année, malgré tous mes efforts, rien ne fonctionnait».

Plus intéressant que l'usine

Nathalie avait envoyé une quarantaine de curriculum vitae. «Je viens tout juste de recevoir une réponse positive, mais c'était seulement pour le mois de juillet. C'est la seule que j'ai reçue», s'étonne-t-elle.

«De toute façon, ce projet est bien plus intéressant que n'importe quel emploi dans une usine», admet Jean-François. Les deux jeunes espèrent que leur permis sera renouvelé à la fin de la période de 30 jours. Ce qui est loin d'être assuré. Les propriétaires des bars laitiers de la ville ne sont pas contents et mènent une bataille pour qu'on leur retire leur permis.

«On loue les triporteurs au prix de 450 $ chacun pour l'été, précise Nathalie. Si on ne peut pas continuer au mois de juillet, on va faire dur...»

Mais la population, de son côté, semble apprécier ce système. «Les gens n'ont pas besoin de sortir de chez eux, c'est pratique, souligne un vendeur, Martin Roldan. Puis, ils commencent à nous connaître et ils ont déjà acquis des réflexes.»

Les meilleures journées? Jusqu'ici, les soirs de feu d'artifice, les samedi et dimanche après-midi. Bien sûr, il y a des endroits privilégiés: près des parcs, aux entrées des usines. La vente dans les quartiers résidentiels fonctionne aussi assez bien. «Les gens me demandent souvent de revenir dans leur rue le lendemain ou quelques jours plus tard, relate Martin. Mais c'est souvent impossible. C'est grand, Longueuil.»

Il se rappelle aussi d'un client habitant au cinquième étage d'un immeuble. Ce dernier lui a crié sa commande sans sortir de chez lui, et a fait descendre un panier pour que Martin y dépose les petites douceurs qu'il avait demandées.



PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, *La Presse*

Martin Roldan, 18 ans, près du parc Laurier à Longueuil.

Montréal-Deux-Montagnes: sept wagons en moins

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Les usagers du train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes devront s'entasser comme des sardines aux heures de pointe, à compter de lundi, parce que sept autres wagons devenus vétustes seront retirés du service.

Un porte-parole des Chemins de fers nationaux a expliqué, hier, que c'est dans les secteurs Val Royal et Côte Vertu que les passagers du train 924, qui passe le matin vers 7 h 30, seront les plus touchés. Les voitures retirées avaient été mises en service en 1924 et 1929.

L'annonce de cette amputation a fait bondir le président de Transport 2000, M. Guy Chartrand, qui soutient qu'il s'agit là d'une recette idéale pour décourager les utilisateurs de ce transport en commun.

«Cette réduction arrive seulement à quelques mois d'une nouvelle hausse de tarif. Au lieu d'améliorer le service, la Société de transport de la Commnunauté urbaine de Montréal le dégrade en attendant que le ministre des Transports, M. Sam Elkas, se branche», a ajouté un Guy Chartrand choqué par la tournure des événements.

En octobre, le CN avait été dans l'obligation de retirer plusieurs voitures à cause de leur vieillissement. Pour compenser ce retrait, la STCUM en avait loué 15 de Via Rail.

Il reste encore en service 20 vieux wagons, cinq motrices, 10 remorques et 14 locomotives. «Si Québec et Ottawa ne réussissent pas à s'entendre, d'autres wagons devront être retirés encore dans quelques mois. Nous les surveillons constamment et dès qu'une défaillance se pointera, le matériel touché sera envoyé au rancart», a souligné un cadre du CN. Rappelons que le gouvernement provincial réclame du fédéral près de 39 millions pour les trains de banlieue.

Afin de pénaliser le moins possible les usagers, le CN a refait la voie presque au complet, mais il y aura toujours des failles à cause du manque de voitures.

Message bien reçu

■ Comme le lui a demandé le ministre des Affaires municipales, le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Plaines (12 000 habitants) a régularisé, ces derniers jours, certaines «irrégularités» administratives.

Le maire, M. Jean-Marie Nepveu, a expliqué que le conseil municipal a adopté certaines résolutions qui doivent notamment permettre aux administrateurs de régler les comptes ordinaires, les factures de téléphone, par exemple, sans avoir à demander des autorisations formelles.

Le ministre Claude Ryan avait effectivement signalé, dans une lettre du 3 juin dernier, que «l'engagement et le paiement de certaines dépenses avaient été faits sans autorisation préalable».

M. Ryan avait également indiqué que certains contrats comportant une dépense de plus de 5000 $ avaient été accordés sans appels d'offre.

M. Nepveu a remarqué, à cet égard, que le contrat mis en cause concerne des services de camionnage dont la valeur s'est élevée à 5150 $. Il était difficile en ce cas, dit-il, de prévoir le dépassement.

L'Hôtel-Dieu à Rivière-des-Prairies: il ne manque plus que l'autorisation de Marc-Yvan Côté

PIERRE BELLEMARE

■ Il est vrai que l'Hôtel-Dieu envisage de déménager à Rivière-des-Prairies, «mais la décision appartient au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté», a indiqué, hier, Florian Brissette, directeur général de ce centre hospitalier du centre-ville de Montréal.

«En raison de la vétusté de l'établissement et d'un ratio de 20 lits par 1000 habitants dans le centre-ville, il est plus que douteux que le gouvernement investisse à l'Hôtel-Dieu. Mais il en sera tout autrement si l'on s'installe à Rivière-des-Prairies, compte tenu que le ratio est d'un lit par 1000 habitants à Laval et de deux lits par 1000 habitants dans l'Est de Montréal», ajoute M. Brissette.

La décision gouvernementale devrait être annoncée l'automne prochain et suppose un investissement de 200 millions de dollars, ainsi que le mentionne *L'Actualité médicale*, dans son numéro du 12 juin.

Depuis déjà deux ans, la direction de l'Hôtel-Dieu cherche à déménager ses pénates et à faire de l'établissement actuel qui compte 570 lits, une institution pour malades chroniques et un lieu où abriter une partie du centre de recherches spécialisé en gériatrie.

Dans le nouvel établissement de Rivière-des-Prairies, qui pourrait accueillir ses premiers bénéficiaires en 1996, «on sera un vrai centre hospitalier, intégrant les trois fonctions de clinique, de recherche et d'enseignement», signale M. Brissette.

L'ensemble des 270 médecins de l'Hôtel-Dieu sont favorables, semble-t-il, à un déménagement qui les aidera à trouver un nouvel élan après avoir vécu des années de difficultés financières, avec un déficit accumulé de six millions qu'on vient à peine de résorber.

Toutefois, le ministre Côté, aux prises à Québec avec son projet de loi 120 sur la réforme de la santé, a beaucoup d'autres chats à fouetter que de s'occuper du dossier de l'Hôtel-Dieu, qui traîne sur son bureau depuis plusieurs mois.

«S'il y a décision ministérielle à notre sujet, cela devrait aller vers le mois de septembre», précise M. Brissette.

Parc avec vue sur le fleuve

■ Maintenant que les amas de ferraille dans le port de Montréal n'obstruent plus leur vue, des utilisateurs du petit parc Bellerive, à proximité du pont Jacques-Cartier, réclament davantage de vue sur le fleuve.

Ils convoitent à présent le terrain vague, dans le prolongement du parc, qui est la propriété du ministère des Transports du Canada.

Selon le porte-parole de L'Opération populaire d'aménagement (OPA), M. Jean Tremblay, les citoyens veulent que cette rive du fleuve soit transformée en espace public paysager qui fera le lien entre le parc Bellerive et le Vieux-Port.

RÉSULTATS loto-québec

loto-québec

Tirage du 91-06-12

Lotto 6/49 — Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

14 20 32 35 40 41

No complémentaire: 38

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	2 364 293,10$
5/6+	0	709 287,90$
5/6	147	3 860,00$
4/6	11048	98,40$
3/6	217609	10,00$

VENTES TOTALES: 15 343 725,00$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF) : 5 800 000,00$

Prochain tirage: 91-06-15

Tirage du 91-06-12

Extra — Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage

NUMÉROS	LOTS
785104	100 000 $
85104	1 000 $
5104	250 $
104	50 $
04	10 $
4	2 $

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



boutique Cartier
1498, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
(514) 939-0000

En bref

SANG D'UN SIDÉEN

■ La Cour suprême du Canada a accepté, jeudi, d'entendre la cause de James Thornton, condamné à 15 mois de prison, en août 1989, pour avoir donné du sang à la Croix-Rouge en sachant qu'il était atteint du sida. Comme défense à son procès, Thornton a prétendu qu'il savait que son sang contaminé serait rejeté par la Croix-Rouge (ce qui a été fait en réalité). S'il en a donné, c'est simplement parce qu'il croyait qu'une saignée lui serait bénéfique. Le juge a cependant répliqué que Thornton, un homosexuel d'Ottawa, savait parfaitement bien que le sida était transmissible par voie sexuelle et sanguine. La condamnation pour atteinte aux droits du publics a été maintenue par la Cour d'appel de l'Ontario. La Cour suprême du Canada n'a pas fixé de date pour l'audition de la cause.

SANG CONTAMINÉ

■ Une banque du sang a été condamnée jeudi par un tribunal de Dallas (Texas) à payer 800 000 dollars de dommages-intérêts à la famille d'un homme mort du SIDA à la suite d'une transfusion de sang contaminé. Le verdict prononcé contre la banque du sang Wadley de Dallas a alloué plus de la moitié de cette somme à l'épouse de la victime, le reste étant réparti entre les autres membres de cette famille, dont le nom n'a pas été divulgué. L'épouse, qui a contracté le virus en 1987 par l'intermédiaire de son mari, a une espérance de vie de quatre ans, selon le témoignage d'un médecin. «Je suis très satisfaite de la décision du tribunal, et le montant de ces dommages est justes», a-t-elle commenté. La banque du sang a été accusée par le tribunal de négligence dans ses examens de dépistage du virus en 1983. Elle fournissait du sang à 70 hôpitaux de la région de Dallas.

APPEL REFUSÉ

■ En refusant d'entendre sa cause, jeudi, la Cour suprême du Canada a condamné Robert Carter à se soumettre au jugement de la Cour d'appel de l'Ontario et à purger la peine imposée à ce moment-là pour conduite d'un véhicule en état d'ébriété. Après avoir lui-même réclamé de nombreux délais dans sa cause, Carter avait été condamné, le 22 février 1989, près de 12 mois après sa première comparution devant le tribunal. Devant la Cour d'appel, il avait alors invoqué le «délai déraisonnable», fixé par le plus haut tribunal du pays (dans la cause Askov, l'an dernier) à plus de huit mois d'attente. Soulignant que Carter était l'artisan de son propre malheur, puisqu'il avait lui-même réclamé les délais, la Cour d'appel avait maintenu la condamnation. La Cour suprême du Canada vient de faire de même, en refusant d'entendre l'appel.

MEURTRE À LA PLAINE

■ Jean-Yves Ouellet, 45 ans, de La Plaine, a perdu la vie hier soir après qu'un ou des individus l'aient atteint de plusieurs projectiles d'arme à feu. Vers 20h30, Ouellet était en compagnie d'un employé, dans son garage de voitures usagées, situé à l'angle des rues Laurier et Chartrand, à La Plaine, lorsqu'un ou des individus sont entrés à l'intérieur et ont fait feu à plusieurs reprises. L'employé du garage, légèrement blessé à un pognet, a été conduit à l'hôpital de Le Gardeur. Jean-Yves Ouellet oeuvrait depuis plusieurs années dans le commerce des voitures usagées. Connu de la police, on n'écarte pas pour l'instant l'hypothèse d'un règlement de comptes relié à une histoire de stupéfiants ou de vols d'automobiles, comme mobile du meurtre. L'enquête a été confiée au bureau des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec.

OURS NOIR

■ Un gros ours noir a été aperçu à plusieurs reprises au cours des derniers jours, rôdant dans différents secteurs résidentiels de la région de Saint-Lazare, au nord-ouest de Montréal. L'ours adulte en cavale n'a causé jusqu'à présent aucun dommage, à l'exception de quelques poubelles qu'il a évidemment renversées sur son passage. La bête sauvage a été vue mercredi, à Sainte-Justine de Newton, et vers 6 h 30 hier matin, par des résidents du quartier Saddlebrook, à Saint-Lazare. Comme il ne s'agit nullement d'un animal domestique, la Sûreté du Québec recommande fortement de ne tenter de l'approcher d'aucune façon, et de signaler sa présence aux agents de conservation de la faune, au numéro 1-800-463-2191, ou encore à la SQ de Vaudreuil, au 455-3348.



«C'est à la Ville ou à la police d'identifier correctemnent les pièces de véhicules vendues à l'encan», soutiennent Robert Turmel et Alain Coutu, qui exploitent des dépôts de pièces usagées à Laval et à Montréal. PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, *La Presse*

Des recycleurs dénoncent le système d'identification des pièces d'auto

ANDRÉ CÉDILOT

■ Des recycleurs de ferraille risquent de se retrouver devant les tribunaux pour avoir acheté des pièces d'autos volées mises à l'encan par la Ville de Montréal!

Cette histoire pour le moins cocasse cause des maux de tête à bien du monde depuis que les policiers font respecter à la lettre la réglementation concernant l'identification des pièces de voitures entreposées dans les cours de recyclage.

Le problème, dans le cas de certaines pièces vendues aux enchères, c'est qu'elles ne portent pas de numéro de série.

Or, depuis 1988, le Code de la sécurité routière oblige les recycleurs à consigner dans un registre l'identification, par le numéro de série du véhicule, de toutes les pièces majeures détachées d'un véhicule, tels le moteur, la transmission, le pont arrière, le capot, etc.

Un exemple: la police récupère un moteur d'auto dont le numéro de série a été effacé par des voleurs. Après enquête, comme il est impossible de retracer le propriétaire, la Ville l'offre aux enchères.

Le commerçant qui achète le lot se voit remettre un reçu sur lequel on décrit brièvement la pièce en question et, s'il y a lieu, le numéro de série.

L'affaire se complique lorsque les policiers, au hasard d'une enquête ou d'une vérification de routine, saisissent le moteur non numéroté, même si le commerçant exhibe le reçu de la Ville attestant qu'il l'a acheté à l'encan.

Les policiers allèguent que les informations apparaissant sur le document de la Ville ne sont pas suffisantes pour démontrer que le moteur est le même qui a été acheté à la fourrière.

Les recycleurs, il va sans dire, fulminent. «C'est aberrant. Je passe pour un voleur...», se plaint Robert Turmel, de Laval, qui a appris dans les journaux qu'il pourrait avoir à répondre de 65 infractions à la suite du passage des enquêteurs.

Selon eux, c'est à la Ville et à la police de s'assurer que les pièces qu'elles mettent en vente affichent des numéros de série. «Il faudrait qu'ils se branchent, c'est à eux de les marquer correctement, sinon qu'ils ne les vendent pas...», estime Alain Coutu, qui exploite un dépôt de pièces usagées, rue Iberville, à Montréal.

À son avis, il serait facile pour la police d'inscrire un nouveau numéro de série sur toutes les pièces à l'aide d'un poinçon, comme elle le fait dans le cas des voitures mises au rancart que l'on remet sur la route. «Ce serait beaucoup plus simple pour tout le monde, mais sûrement moins payant pour le gouvernement», ironise M. Turmel.

Du côté des villes de Montréal et de Laval, il n'est pas question de modifier quoi que ce soit à une pratique qui a cours depuis 1937. «Nous ne sommes ni des commerçants, ni des recycleurs, on ne fait que disposer des biens saisis par la police, en conformité avec la Loi des cités et villes», soutient le gérant de la fourrière municipale de Montréal, Louis Dazé.

Même son de cloche des trois principaux corps de police — la CUM, Laval et la SQ — qui oeuvrent dans la région métropolitaine. «C'est aux recycleurs à bien indentifier les pièces qui sont en leur possession. La loi est claire et la procédure à suivre pas si compliquée», soutient le sergent Gordon Macdonald, de la section des vols d'autos de la police de la CUM.

«Toutes les pièces doivent porter un numéro de série ou, s'il n'y en a pas, un numéro qui y fait référence. Cette identification, apposée par le commerçant, correspond à un dossier qui permet de tout savoir quant à la provenance de la pièce (de qui elle a été achetée, de quelle voiture, etc)», explique le spécialiste de la police de la CUM.

Ce système, évidemment, a été instauré pour lutter contre le vol et le recel des véhicules. Selon les policiers, il ne fait aucun doute que l'émission d'un formulaire universel par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) simplifierait grandement le problème.

«Il n'en reste pas moins que c'est le commerçant qui a le fardeau de prouver la provenance de ses pièces en stock», insiste le sergent Serge Dufort, de la police de Laval.

Quoi qu'il en soit, il semble bien, encore une fois, que ce soit le tribunal qui ait à trancher le débat. Certains recycleurs s'apprêtent à contester l'interprétation de la police. «Plusieurs dispositions du règlement ne me semblent pas claires. J'ai consulté un avocat, et on verra ce qu'on peut faire», a simplement déclaré Pierre Prud'homme.

Dans un communiqué, la police de Laval dit avoir relevé, mercredi matin, pas moins de 200 infractions lors d'une visite à son commerce situé au 1561 boulevard des Laurentides. Les enquêteurs étaient accompagnés d'inspecteurs des services d'incendies et d'urbanisme, des assurances et de l'Office de protection du consommateur.

Les personnes reconnues coupables sont passibles, outre les frais, d'une amende de 600 $ à 2000 $ pour chacune des infractions.

Depuis le début de l'année, dans le cadre de l'opération CAVAL, la police de Laval a entrepris de faire l'inspection des dix-huit commerces de recyclage situées sur son territoire. La police de la CUM, qui a été la première à le faire en 1988, la Sûreté du Québec et quelques autres corps de police s'affairent aussi à «mettre de l'ordre dans le milieu», selon l'expression d'un enquêteur.

Les avocats de l'Aide juridique tiennent une journée d'étude lundi

YVES BOISVERT

■ Les avocats de l'Aide juridique, qui n'ont pas «ouvert» un dossier depuis près d'un mois à Montréal, tiendront, lundi, une «journée d'étude» au cours de laquelle ils tenteront de rencontrer le ministre de la Justice, afin de faire retraiter Québec au sujet de la classification des avocats.

En effet, il y a eu entente sur toutes les questions entre le syndicat (CSN) et l'employeur, mais le syndicat des quelque 250 avocats de l'Aide juridique s'oppose à ce qu'une nouvelle «catégorie» d'avocats soit créée.

L'employeur veut en effet ajouter une catégorie «E» (le système va de A à D) pour pouvoir «déclasser» certains avocats nettement improductifs. Un avocat ainsi déclassé verrait son salaire gelé, ne recevant pas même l'indexation du coût de la vie.

Me Simone Santerre, vice-présidente du syndicat, se plaint que cette classification ne soit revisable que par un comité de trois personnes composé majoritairement de représentants de l'employeur. «On ne peut même pas déposer un grief», dit-elle, voyant en cela une mesure disciplinaire déguisée.

L'évaluation des avocats se fait au nombre de dossiers qu'ils traitent et, selon le syndicat, l'employeur en profite pour hausser sans cesse ses exigences. «Les avocats de la Cour municipale (de Montréal) traitent deux fois plus de dossiers qu'il y a une dizaine d'années! Il n'y a plus de frein!» dit Me Santerre.

Certains avocats de l'Aide juridique, qui exigent l'anonymat, estiment par contre que le syndicat fait une bataille pour une petite minorité d'avocats paresseux.

Il est arrivé récemment que des membres de l'exécutif du syndicat approchent des avocats de l'Aide juridique particulièrement productifs pour les inviter à ralentir le rythme, afin de ne pas faire mal paraitre certains camarades, signale-t-on.

Quoi qu'il en soit, le ministère de la Justice n'a pas l'intention de laisser aller plus longtemps les moyens de pression. Une lettre est en effet parvenue à tous les avocats de l'Aide juridique les avisant que leur chèque du 20 juin sera amputé de 40 p. cent...

En attendant, ce sont les administrateurs de l'Aide juridique qui «font» les comparutions. Quand un accusé se présente sans avocat, ils l'assistent pour la comparution et lui recommandent de se trouver un avocat privé qui accepte les mandats de l'Aide juridique.

L'enquête préliminaire de «Lasagne» est fixée en novembre prochain

GILLES ST-JEAN

■ Le juge Denys Dionne, de la Cour du Québec, a fixé au 12 novembre prochain l'enquête préliminaire de Ronald Cross, 32 ans, mieux connu sous son sobriquet de «Lasagne», accusé de voies de fait sur la personne d'un Peace Keeper de la réserve de Kahnawake, le 11 mai dernier, à l'occasion de son enterrement de vie de garçon.

Après que l'avocat de l'accusé, Me Julio Peris, eût déclaré devant la Cour hier à Longueuil que son client ne reconnaissait pas l'autorité de celle-ci, le juge Dionne a décidé faute de plaidoyer que «Lasagne» subirait son procès devant juge et jury,

Par ailleurs, le magistrat a fixé également au 12 novembre l'enquête préliminaire de Ryan Montour et Louis Stacey, deux autres résidents de Kahnawake accusés de participation à une émeute à l'occasion de ces mêmes événements du 11 mai.

Dans leur cas également, Me Peris a déclaré au moment des plaidoyers que les deux Indiens ne reconnaissaient pas la juridiction de la Cour.

«Lasagne» et les deux autres hommes auraient participé à une rixe avec les Peace Keepers, après que ces derniers eurent arrêté le futur beau-frère de «Lasagne», pendant l'enterrement de vie de garçon de ce dernier. Un groupe de Warriors s'est retrouvé devant le poste des Peace Keepers, réclamant la libération de leur ami.

C'est au cours d'une rixe qui s'en est suivie que Cross a présumément lancé une radio transistor à la tête d'un Peace Keeper. Il n'a pas été arrêté à ce moment-là.

Rappelons que mercredi à Saint-Jérôme, le juge Louis Tanenbaum de la Cour supérieure a annulé le mandat d'arrestation qui avait été émis contre Cross le 28 mai pour avoir dérogé à une promesse faite lors de sa remise en liberté, à savoir garder la paix.

«Lasagne» a été libéré en attendant les étapes ultérieures des procédures entreprises contre lui, relativement à la crise amérindienne de l'été dernier.

Le juge Tanenbaum a conclu qu'il n'était pas urgent de faire arrêter «Lasagne» dans cette affaire, puisque la Cour du Québec a décidé de procéder par sommation plutôt que par mandat d'arrestation dans l'affaire du 11 mai.

La SQ saisit de la cocaïne dans une auto sur la route 20

■ Les policiers de la SQ viennent de réussir un autre beau coup de filet en mettant le grappin sur deux trafiquants de drogue qui se baladaient sur l'autoroute Jean-Lesage avec un kilo de cocaïne d'une valeur de 750 000 $ sur le marché de la rue.

Les frères Richard et Michel Parenteau, âgés respectivement de 26 et 32 ans, tous deux d'Iberville, en banlieue sud de Montréal, voyageaient ensemble dans une Mustang 1986 lorsqu'ils ont été interceptés par la police, mercredi, vers 21 heures, sur l'autoroute 20, à la hauteur de Laurier-Station, près de Québec.

En plus de saisir la précieuse poudre blanche, les enquêteurs ont aussi trouvé dans le véhicule des suspects quelque 500 capsules de «PCP» d'une valeur d'environ 2500 $, ainsi que près d'un demi-kilo de lidocaïne, un produit utilisé pour la «coupe» de la drogue.

Les frères Parenteau ont comparu au palais de justice de Québec, hier, sous des accusations de trafic et de possession de stupéfiants pour fin de trafic.

L'enquête dans ce dossier a été menée conjointement par les membres de l'escouade du crime organisé de la SQ de Québec et de Saint-Jean-d'Iberville.

Par ailleurs, sept autres individus dont quatre mineurs, ont été appréhendés, hier matin, lors du démantèlement par la SQ d'un réseau de trafiquants de drogue opérant depuis plusieurs mois à Baie Saint-Paul, dans la région de Charlevoix.

Gilles Morin, 26 ans, la présumée tête dirigeante de ce réseau de jeunes trafiquants de drogue, n'a offert aucune résistance lorsque des membres du groupe d'intervention tactique de la SQ l'ont cueilli, vers 13 h 25 hier, à la porte de son domicile de la rue Saint-Luc, à Québec.

Les sept personnes ont toutes comparu, hier après-midi, au palais de justice de La Malbaie, sous diverses accusations en matière de stupéfiants.

Trois vols d'explosifs en série

■ Des enquêteurs de la Sûreté du Québec tentaient toujours hier de découvrir s'il existe un certain lien entre trois différents vols d'explosifs commis au cours des derniers jours, au Saguenay et sur la Côte-Nord.

Des employés de la carrière Polycor, au lac des Bleuets Secs, dans la région de Dolbeau, au Saguenay, ont constaté la disparition de plusieurs bâtons de dynamite, lundi matin, à leur retour au travail.

Un relevé sommaire de la marchandise subtilisée fait état de 30 bâtons de dynamite ainsi que de 45 mètres de cordon détonant.

Le deuxième vol d'explosifs a été perpétré dans la nuit de mardi à mercredi, dans les entrepôts de Imperial Chemical Industries, à Moisie, près de Sept-Îles.

Trois individus ont pénétré sur les terrains de la compagnie pour ensuite s'introduire par effraction dans les bâtiments.

Ils se sont emparé d'une quantité indéterminée de différentes sortes d'explosifs remisés dans ces entrepôts. Les enquêteurs ignoraient toujours hier la quantité exacte d'explosifs disparus.

Les policiers du Bureau des enquêtes criminelles de la SQ, district de Baie-Comeau, ont récupéré quelque 250 bâtons de dynamite laissés éparpillés sur les terrains de la compagnie.

Un troisième vol du même genre a aussi été signalé hier matin à la Sûreté municipale de Chicoutimi.

Des inconnus auraient réussi à s'introduire à l'intérieur d'un camion, dans la nuit de mercredi à jeudi, pour s'emparer de trois caisses d'explosifs et d'un rouleau complet de cordon détonant.

Deux morts dans l'écrasement d'un avion

Presse Canadienne

■ Une panne de moteur au décollage serait à l'origine de la tragédie aérienne qui a fait deux morts, hier vers 13h45, à Saint-André-Avellin, à une centaine de kilomètres au nord-ouest de Montréal.

Les victimes, un instructeur de vol et son apprenti, tous deux de nationalité française, venaient de quitter l'aéroport de la compagnie White Aviation lorsque, selon des témoins, le moteur a calé.

«J'étais dans le hangar et, comme tout le monde, j'ai entendu le moteur arrêter, a raconté Léon Groulx, un employé de la compagnie d'aviation. Je suis sorti pour voir ce qui n'allait pas et c'est là que j'ai vu l'avion faire un virage sur la gauche, comme si le pilote avait tenté de revenir vers la piste.

L'appareil était, toujours selon des témoins, à environ une centaine de mètres d'altitude lorsqu'il a effectué son piqué fatal. Il s'est abîmé à une cinquantaine de mètres de la piste d'envol du petit aéroport.

Le pilote, Patrick Chaillet, 27 ans, un Français résidant à Saint-André-Avellin depuis environ deux ans, et son apprenti, Julien Midy, 22 ans, de Neuville de Poitous, en France, n'ont eu aucune chance de survivre aux blessures subies lors de l'impact.

PUBLIREPORTAGE

LE JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL

60 ANS

CAHIER SPÉCIAL, DEMAIN DANS La Presse

Né en 1931 du rêve du frère Marie-Victorin, le Jardin botanique de Montréal a grandi avec harmonie et vigueur pour devenir, 60 ans plus tard, le deuxième en importance au monde. Ce cahier prestigieux, tout en couleur, met en valeur une grande réalisation québécoise où se conjuguent, de l'Asie à Montréal, beauté, science et culture. Un lieu magique, que le cahier vous fait visiter.

MOLSON O'KEEFE
LA BRASSERIE MOLSON O'KEEFE

Molson O'Keefe salue une grande réalisation québécoise.

La Commission des droits de la personne fait son enquête sur l'équité salariale

LIA LEVESQUE
Presse Canadienne

■ L'enquête de la Commission des droits de la personne sur l'équité salariale pour les travailleuses du secteur public suivra son cours sans utiliser la grille d'évaluation des emplois soumise par le Conseil du trésor.

C'est la CSN qui a rendu publique, hier, cette décision rendue récemment par la Commission des droits de la personne.

La CSN représente 200 femmes qui occupent 14 titres d'emplois qui seraient ainsi sous-évalués et sous-payés.

Il s'agit de postes à prédominance féminine, comme couturières, agentes de bureau, préposées à la cafétéria, à la buanderie et trois groupes de professionnelles: ergothérapeute, physiothérapeutes et diététistes.

Cela fait plus de quatre ans que ces plaintes pour discrimination ont été déposées à la Commission des droits de la personne.

Il y a quelques jours, la Commission a fait savoir qu'elle souhaitait faire sa propre interprétation de l'article 19 de la Charte québécoise des droits de la personne. Ceci revient à dire que la commission rejette la grille d'évaluation des emplois soumise par le Conseil du trésor.

Il pourrait donc se passer encore des années avant qu'un jugement final soit rendu sur ces cas de discrimination qu'on appelle systémique, c'est-à-dire inscrite dans le système de rémunération.

La commission doit trouver sa propre grille d'évaluation des emplois, composer son questionnaire, visiter certains établissements, comparer des emplois à prédominance féminine avec des emplois à prédominance masculine, etc. Il s'agit carrément de droit nouveau, commentait Mme Monique Simard, vice-présidente de la CSN.

La discrimination systémique n'est pas évidente à première vue. Il ne s'agit pas d'une différence de salaire entre un homme et une femme qui occuperaient exactement le même poste, mais plutôt d'une différence de salaire qui existe entre des postes occupés majoritairement par des femmes et des postes occupés majoritairement par des hommes.

Ainsi, on paiera plus cher des hommes employés manuels que des femmes employées de bureau. Un homme commis à l'expédition sera mieux payé qu'une femme secrétaire, et ce même si la secrétaire doit avoir une scolarité plus élevée, de la politesse, de l'entregent, une connaissance de deux langues, de la dextérité, etc.

Selon la CSN, la discrimination viendrait du fait que les qualifications exigées pour des «postes de femmes» sont sous-évaluées et moins payées que les qualifications exigées pour des «postes d'hommes» (force physique, par exemple).

D'où l'importance de s'entendre dès le départ sur une grille d'évaluation des emplois.

La grille du Conseil du trésor, selon la CSN, visait à évaluer les emplois de façon générale, et non les postes à prédominance féminine.

En bout de ligne, selon Mme Simard, c'est 25 000 femmes dans tout le secteur public et parapublic qui pourraient être touchées par le jugement à venir.

Mme Simard estime à environ 20 millions $ par année la somme dont sont privées ces travailleuses du secteur public, parce que leurs emplois sont sous-évalués.

3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS *LA PRESSE*.
Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant
54564206
Sinon, composez, à Montréal, le 251-8688 ou sans frais le 1 800 563-8688
CLUB Multi points
La Presse
LIRE LA PRESSE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

Les Algonquins et les fonctionnaires québécois négocient à Ottawa...

■ Les représentants du gouvernement du Québec et des Algonquins du lac Barrière, dans la réserve faunique de La Vérendrye, doivent se rencontrer aujourd'hui, à Ottawa, pour tenter d'en venir à une entente au sujet des coupes de bois sur le territoire gouvernemental.

Un porte-parole du ministre délégués aux Affaires autochtones, M. Christos Sirros, a qualifié la rencontre de cruciale. La question litigieuse des coupes de bois fait l'objet de négociations depuis des mois entre les parties. Faute d'une entente rapide, le gouvernement craint que les Algonquins ne perturbent les opérations forestières et qu'ils bloquent la route 117 traversant la réserve faunique, comme ils l'avaient fait l'an dernier.

Mercredi, le chef algonquin Jean-Maurice Matchewan avait à nouveau menacé de bloquer la route, à 18 h hier, mais l'annonce de la réunion d'Ottawa a mis temporairement un terme à l'ultimatum. Les deux participants à la rencontre sont l'avocat Daniel Nahwegabow pour les Algonquins et le juge Réjean Paul. D'origine algonquine, Me Paul a été nommé médiateur par le ministre Sirros, le 31 mai, afin de faire avancer les discussions en évitant toute confrontation.

Les immigrants scolarisés pourront suivre des cours de français de haut niveau

RICHARD HÉTU

■ Les immigrants qui ont accumulé au moins 14 années de scolarité pourront suivre des cours de français qui correspondent davantage à leur besoin à partir de l'automne prochain.

À l'instigation du Centre Pro-Francisation du Québec (CPFQ), un regroupement de personnes issues de plusieurs communautés ethniques, l'Université du Québec à Montréal offrira l'équivalent des classes d'accueil du primaire et du secondaire à environ 150 immigrants scolarisés.

D'une durée d'un an, les cours de français auront pour but de mettre un terme au «gaspillage éhonté» du bagage scolaire des quelque 5000 immigrants scolarisés qui arrivent au Québec à chaque année, a fait savoir Pierre Chénier, le coordonateur de la Famille des lettres et communications à l'UQAM.

Selon M. Chénier, un bon nombre de ces immigrants scolarisés, qui occupaient des emplois valorisants avant de quitter leur pays, ont dû mal aujourd'hui à mettre à profit leurs compétences, faute d'un français écrit adéquat.

«Il leur faut un français de haut niveau», a déclaré M. Chénier.

Les classes de français, qui ont été baptisés «cohortes d'intégration et de francisation pour immigrants scolarisés», seront offertes seulement à des immigrants ayant accumulé 14 années de scolarité et au moins 400 heures de français parlé dans un COFI ou dans un tout autre endroit.

Le Québec compte 1655 cas de sida

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ En date du 15 mai 1991, le Québec comptait 1655 cas de sida diagnostiqués et déclarés dont 77 p. cent étaient des résidants de la région de Montréal. Au moins la moitié des victimes sont décédés.

Avec un taux d'incidence de 25,4 cas pour 100 000 habitants, le Québec se situe au deuxième rang au Canada, après la Colombie-Britannique. Le plus inquiétant dans tout cela, c'est que le taux ne cesse d'augmenter au Québec.

C'est ce qu'a souligné hier dans un communiqué le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, en faisant le point sur cette maladie qui fait de plus en plus de ravages au Québec comme ailleurs.

C'est le 16 juin prochain, à Florence (Italie), que se tiendra la septième conférence mondiale sur le sida.

Une analyse plus fouillée réalisée par le Dr Robert Rémis, du Centre d'étude sur le sida, permet de dénombrer 41 enfants infectés par la transmission materno-foetale, c'est-à-dire de la mère à l'enfant au cours de la grossesse.

La population du Canada atteint 26,9 millions

Presse Canadienne
OTTAWA

■ La Colombie-Britannique a connu au cours de la dernière année un nombre important de nouveaux arrivants tandis que la Saskatchewan enregistrait un déficit à cet égard, selon des chiffres préliminaires dévoilés par Statistique Canada.

La population canadienne s'est accrue de 1,5 p. cent au cours de la période de douze mois qui s'est terminée le 31 mars, pour atteindre 26,9 millions d'individus. Cette croissance n'est toutefois pas répartie de façon égale dans l'ensemble des provinces, nous apprennent les données rendues publiques jeudi par l'agence fédérale de statistiques.

C'est le Yukon qui a connu la hausse proportionnellement la plus importante, avec 2,9 p. cent, suivi par la Colombie-Britannique (avec 2,7 p. cent) et l'Alberta (2,1 p. cent).

Ramenée en nombre d'individus, cette progression de la population du Yukon ne représente que 700 individus, ce qui porte la population totale à 26 800. À titre de comparaison, la Colombie-Britannique compte près de 85 000 nouveaux citoyens et atteint 3,2 millions. De ces 85 000 personnes, 24 100 venaient de pays étrangers et 39 200 des autres provinces canadiennes.

La population ontarienne a progressé de 1,7 p. cent, se chiffrant à 9,87 millions, et celle du Québec, de 1,1 p. cent, atteignant ainsi les 6,83 millions.

La population manitobaine s'est faiblement accrue de 0,4 p. cent, celle du Nouveau-Brunswick, de 0,5 p. cent, et celle de la Nouvelle-Écosse, de 0,6 p. cent.

J'suis allé en voyage!



La MPV peut être équipée d'un moteur V6 de 3L, de 2 ou 4RM, de freins à disques assistés à l'avant, de freins ABS à l'arrière et peut accueillir 5 ou 7 passagers.

Climatiseur gratuit* ou rabais de 1 500 $.

J'te cré pas. En MPV 4RM! Ah ben là j'te cré.

LES CONCESSIONNAIRES MAZDA
VOTRE GARANTIE
mazda

L'offre «climatiseur» s'applique sur de nombreux autres modèles Mazda. Voyez votre concessionnaire!
*Climatiseur gratuit ou remise de 1 500 $ maximum offert sur la MPV. L'acquisition du véhicule doit être effectuée selon l'inventaire disponible chez le concessionnaire dès le 6 mai 1991. (Le climatiseur à double sortie également offert gratis sur la MPV vaut 2 000 $). Offre de durée limitée qui ne peut être combinée à aucune autre.

Association des concessionnaires Mazda du Grand Montréal.

Albi Automobiles Ltée, 3300, boul. Ste-Marie, Mascouche, Québec, 474-2481-2 J7K 1P5
Ami Auto Inc., 276, boul. d'Anjou, Châteauguay, Québec, 692-9600 J6K 1C6
Armand Guérin Automobiles Ltée, 1530, boul. Chomedey, Chomedey, Laval, 688-4787 H7V 3N8
Autonor Inc., 2344, boul. Labelle, Lafontaine, Québec, 436-8211 J7Z 5T5
Avo Auto Inc., 4815, rue Buchan, Montréal, Québec, 737-7373 H4P 1S4
Blondin Automobiles Ltée, 6464, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal-Nord, Québec, 324-9100 H1G 5W9
Charles Gareau Inc., 10175, rue Papineau, Montréal, Québec, 381-3987 H2B 2A1
Delisle Auto Ltée, 2815, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, 523-1122 H2K 1H2
Fabreville Auto Inc., 4010, boul. Dagenais, Fabreville, Québec, 622-3434 H7R 1L2
Fort Chambly Automobiles, 830, boul. Périgny, Chambly, Québec, 658-6623 J3L 1W3
Garage Blanchette Inc., 900, rue St-Laurent Ouest, Longueuil, Québec, 677-6347 J4K 1C5
Jac Auto Lavaltrie, 651, rue Notre-Dame, Lavaltrie, Québec, 586-4141 J0K 1H0
Jac Auto Ltée, 3612, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux, Qc, 626-8120 H9G 1X1
Lachine Mazda, 2895, rue Notre-Dame, Lachine, Québec, 637-1153 H8S 2H3
Lacroix Automobile Ltée, 990, route 117, Case postale 1020, Val-David, Québec, 322-3937
Le Domaine De l'Auto P.A.T. Ltée, 12210, rue Sherbrooke Est, Pointe-aux-Trembles, Qc, 645-1694 H1B 1C7
Mazda de Blainville, 738, boul. Labelle, Blainville, Québec, 437-8000 J7C 2K2
Mazda 2-20, 1, boul. Don Quichotte, Île Perrot, Québec, 453-7220 J7V 7X4
Mazda Gabriel, 5333, rue St-Jacques Ouest, Montréal, Québec, 484-7777 H4A 2C9
Mazda St-Hyacinthe, 3190, rue Cusson, St-Hyacinthe, Québec, 774-1345 J2S 8N9
Quintin Automobiles Inc., 490, rue Jacques-Cartier Sud, St-Jean, Québec, 346-9445/658-9042 J3B 4K9
St-Constant Auto Ltée, 48, rue St-Pierre, St-Constant, Québec, 632-0700 J0L 1X0

La Fondation québécoise en environnement a connu des difficultés financières

MICHÈLE OUIMET

■ La Fondation québécoise en environnement, mise sur pied en 1987 par l'animateur de radio Louis-Paul Allard, a connu de sérieuses difficultés financières au cours de la dernière année.

Le personnel a été réduit, de 14 à huit employés permanents, et la récession a forcé la Fondation à effectuer une restructuration administrative. Le poste de directeur des communications, par exemple, a été aboli et le contrat de la responsable de la campagne de financement auprès du grand public n'a pas été renouvelé.

Mais, selon le président, Louis-Paul Allard, le pire est passé même si la campagne de souscription ne donne pas les résultats souhaités.

« L'argent ne pousse pas dans les arbres et, avec la récession, tout le monde procède à des restructurations. Si nous n'avions pas diminué nos dépenses, nous aurions été dépassés par les événements. »

« Nous avons sauvé les meubles mais notre situation est loin d'être désastreuse. »

Le coup de barre effectué par la Fondation lui permettra probablement de résorber le déficit de 20 000 $ subi l'année passée.

« L'argent n'entre pas très vite, a confirmé le directeur général de la Fondation, Me Robert Dubé. Pour les corporations, nous avons fixé un objectif de 400 000 $ et nous avons amassé, depuis le 28 novembre, 352 000 $. »

Cette campagne devait se terminer le 28 février, mais devant la réponse mitigée des entreprises qui distribuent leurs sous avec parcimonie, elle a été prolongée jusqu'au 22 juin. Le grand public aussi se fait tirer l'oreille et délie les cordons de sa bourse avec prudence. Environ 200 000 $ ont été recueillis.

Les projets mis sur pied par la Fondation, qui se voue à l'éducation et la recherche en environnement, seront également rationalisés. La plupart d'entre eux sont financés par des commanditaires et, là encore, les entreprises ne se bousculent pas aux portes.

À la récession, il faut ajouter les déboires financiers qu'ont connus dernièrement certaines organisations charitables, qui rendent le public un peu plus méfiant.

Louis-Paul Allard admet qu'il y a un certain fouillis dans le domaine de la charité. « Il existe un déboublement inutile qui nuit à certaines causes comme le cancer et même l'environnement. D'ailleurs, le Québec est encore une des province les moins généreuses au Canada. »

CÉCM : les enseignants du primaire demandent qu'on les « laisse enseigner »

FRANÇOIS FOREST

■ Les enseignant du niveau primaire à la CECM adressent une mise en garde à la direction de la commission scolaire : « Laissez-nous enseigner, si vous voulez éviter les décrochages massifs au secondaire ».

Entre mai et la fin des classes à la Fête nationale, les enfants du primaire doivent se soumettre à une série de 18 examens, qui représentent entre 20 et 40 heures d'évaluation et dont la moitié pourrait être plutôt consacrée à la révision, la correction avant les examens finaux, soutient l'Alliance des professeurs de Montréal.

« Quarante heures, c'est un minimum quand on considère que lorsqu'un enfant répond à un examen pendant 60 ou 90 minutes le matin, il est presque incapable en après-midi d'absorber la moindre notion nouvelle ou de s'attarder aux erreurs relevées dans son examen en avant-midi », explique Francois Audet, spécialiste du secteur primaire à l'APM. Or, il y a cinq étapes au cours d'une année : « Techniquement, c'est huit semaines au moins par année scolaire que les enfants passent en examens, en concours, en évaluations. La CÉCM souffre d'*évaluationnite* aiguë. »

Si les professeurs n'ont pas intérêt à bouder ces nombreuses évaluations (les sanctions disciplinaires de la CECM seraient fort dissuasives), il reste que les élèves du primaire démontrent des signes de fatigue, de manque de concentration qui les amènent, par exemple, à liquider rapidement leurs examens, en se disant « Pas encore un examen ! ». Ils considèrent avoir fait leur effort, ils remettent leur feuille d'examen, mais sans la corriger.

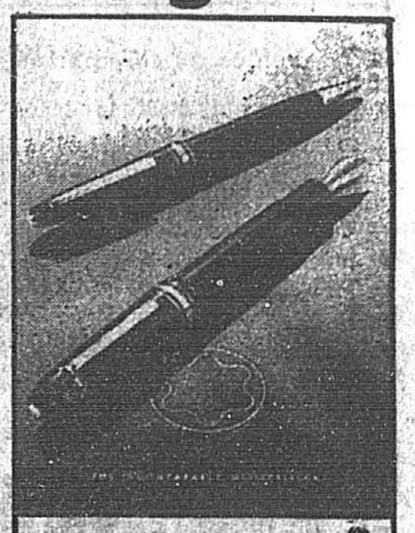
André Lavallée, président de l'Alliance, ancien directeur d'une école de réinsertion pour décrocheurs, précise : « Il faut laisser les enseignants travailler pour la simple et bonne raison qu'un peu comme les médecins, ils sont les mieux formés pour voir les besoins. Seulement, on ne nous consulte pas ou bien on reporte nos suggestions aux calendes grecques. Il ne faut pas se le cacher, une bonne partie des décrocheurs que l'on observe au secondaire sont des enfants qui n'ont pas pu compter sur un encadrement, un enseignement soutenu au primaire. De notre temps, ces enfants doublaient leur année scolaire ; aujourd'hui ils décrochent. Ce qui se passe au secondaire découle sûrement du primaire. C'est pour cela que nous demandons un moratoire qui permettra de faire entendre notre point de vue aux technocrates qui pensent tout savoir et qui veulent sauver leurs jobs en se lancant dans les sciences de l'évaluation. »

L'évaluation est bonne et nécessaire, mais elle peut être source de démotivation ; elle peut créer un manque d'intérêt quand elle est répétitive. Le professeur le sait losqu'il voit l'enfant éprouver des problèmes de concentration.

Devant le manque de précision des cotes inscrites aux bulletins d'écoliers du primaire, qui jouissent presque tous de la « promotion automatique », des écoles secondaires de la CÉCM commandent des examens d'entrée pour pouvoir plus facilement organiser des classes de valeur égale.

L'Alliance ne cache pas qu'elle désire un moratoire sur les méthodes d'évaluation, ce que lui refusent les commissaires et fonctionnaires de la CÉCM, au nom de l'autonomie et de la spécificité de la commission scolaire : Montréal a des populations et des besoins différents de ceux du reste de la province.

La CÉCM a, semble-t-il, des normes de contrôle sévères parce qu'elle dessert des classes non homogènes d'allophones, d'enfants en difficultés d'apprentissage avec lesquels les professeurs doivent composer, mais dont les normes d'évaluation de la CÉCM ne semblent pas encore tenir compte.


MONT BLANC
THE ART OF WRITING
Collection complète de précieux bijoux.
BIJOUTERIE Everest INC.
Cherbaka
Maison établie depuis 1950
6910, boul. Lajeunesse Tél.: 388-5358
BIJOUTERIE Everest INC. PRIX SPÉCIAL pour la Fête des Pères

Les notaires veulent reporter d'un an l'adoption du nouveau code civil

PIERRE ROBERGE
Presse Canadienne

■ Parce qu'il retient encore « trop de judiciarisation inutile et coûteuse » et néglige certains aspects, la Chambre des notaires demande au ministre de la Justice Gil Rémillard de reporter à 1992 l'adoption de son projet de loi 125 de refonte du code civil.

« Ce projet de société d'une très grande envergure a requis depuis plus de 30 ans une somme d'énergie et d'investissement », disait hier en conférence de presse le président de la chambre, Jacques Taschereau.

M. Rémillard serait bien avisé de renoncer à son échéance du 31 octobre pour l'adoption de la loi, estime la chambre ; la commission parlementaire doit aborder l'étude du texte dans la seconde quinzaine d'août. « Mathématiquement, on ne peut pas faire le travail », explique M. Taschereau.

À juste titre, M. Rémillard serait fier de parler d'un code civil enfin refondu, en février 1992, au Sommet de la justice qu'il annonçait au printemps de 1990. En revanche, croit la chambre, le report du processus après ce sommet permettra de « tirer profit des échanges qui s'y dérouleront ».

Parmi les failles relevées, les règles de copropriété divise (condominiums et autres habitations) exigent de toujours tenir des registres et minutes des réunions, jusqu'aux gens qui vivent dans leur duplex avec leurs parents.

Conçue pour les grands ensembles, où un propriétaire pourrait abuser en prenant le plus beau logis et en refilant des charges inéquitables à tous les autres, la loi actuelle oblige à ce que les charges soient proportionnelles à la valeur relative du logement, « ce qui restreint la liberté contractuelle. Dans une famille, il serait impossible de convenir d'une contribution plus ou moins élevée pour le père et la mère. »

Tous les retracer

En matière de successions, le testament que le testateur écrit lui-même, sans notaire, doit être vérifié ou homologué par un juge ou un protonotaire. Or, le texte de la loi oblige à retracer « tous les héritiers et successibles du défunt », où qu'ils se trouvent sur Terre, et de rapporter la preuve qu'on a fait les démarches pour les rejoindre.

« Quel fardeau, quels coûts inutiles », lance le notaire Taschereau, alors qu'un « délai généreux » permet déjà à tout héritier de contester un testament après sa vérification.

En droit international privé, le bill 125 maintient la règle en régime matrimonial ayant pour effet que des époux, domiciliés à l'étranger au moment de leur mariage mais habitant le Québec depuis longtemps, « continuent d'être régis, souvent sans le savoir, par la loi étrangère ».

Par un « excès de timidité », le texte ne propose aucune règle gouvernant des phénomènes nouveaux comme les embryons surnuméraires et le testament biologique et, en droit commercial, touchant les contrats de franchisage.

Fausse monnaie : 8 arrestations

■ L'arrestation de huit individus pris en flagrant délit, en train d'écouler des faux billets de banque canadiens dans la région de Québec, a permis à la GRC de saisir pour quelque 6 000 $ de monnaie contrefaite.

Dans la seule journée de lundi, les enquêteurs de la GRC et de la Sûreté municipale de Québec ont appréhendé deux passeurs de faux billets canadiens.

L'un des individus, Alain Dorval, 33 ans, de la rue Notre-Dame-des-Anges, à Québec, avait en sa possession 280 billets canadiens de 20 $ contrefaits.

Quant à Pierre Samson, 20 ans, de la rue Kirouac, à Québec, il tentait de mettre en circulation un faux billet de 20 $ lorsqu'il a été surpris par les policiers.

Deux autres passeurs de faux billets, Steve Tremblay, 27 ans, de la rue Falardeau, à Québec, et Gilles Trépanier, 27 ans, de Charlesbourg, ont également été appréhendés, mardi, par les policiers, au moment où ils venaient de passer deux billets de 20 $ contrefaits au bar de l'hôtel Clarendon, à Québec.

Les policiers ont aussi appréhendé au cours des derniers jours quatre autres personnes qui devront comparaître sous peu, au palais de justice de Québec, sous diverses accusations de possession et de mise en circulation de faux billets de 5 $, 10 $ et 20 $ canadiens.

DONNEZ À PAPA LE MEILLEUR DES DIVERTISSEMENTS!



MUSIQUE EXCITANTE!
- The Tragically Hip: «Road Apples» 9.99 cassette 16.99 disque compact
- Roxette «Joyride» 9.99 cassette 18.99 disque compact
- Huey Lewis And The News: «Hard At Play»
- Hi-Five: «Hi-Five»
- Luther Vandross: «Power Of Love»
- Michael Bolton: «Time, Love & Tenderness» 10.99 cassette 18.99 disque compact

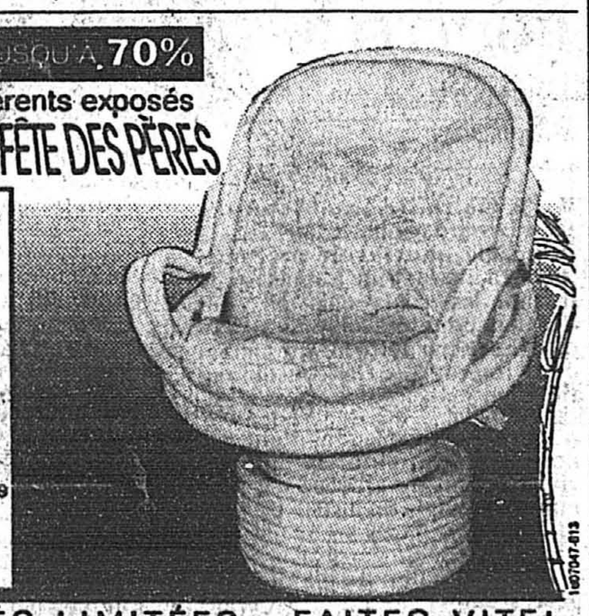


DES FILMS VIDÉO POUR PAPA!
- Duo de choc
- Nico
- Bloodsport 19.99 vidéocassette
- Rencontre fatale
- Johnny Belle-gueule
- Piège de cristal 22.99 vidéocassette

La Baie les a! la Baie

Réducteur de vitesse
GBS GENERAL BEARING SERVICE inc.
Montréal 937-7423 · Laval 669-5330 · Saint-Léonard 328-0471 · St-Laurent 744-2721 · Longueuil 679-2660 · Rte-Est 254-6038

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 70%
95 modèles différents exposés
SPÉCIAL DE LA FÊTE DES PÈRES
BERCEUSE PIVOTANTE
Prix suggéré 499 $ (coussin inclus)
SPÉCIAL 199 $
Choix de 5 couleurs différentes: blanc, champignon, brun, naturel, gris.



QUANTITÉS LIMITÉES. FAITES VITE!
ROTIN ORIENTAL 6001, rue St-Hubert (au nord du boul. Rosemont) 278-2650

HONDA GABRIEL 7000, Henri-Bourassa Mtl-Nord 327-7777
17 JUIN
UN PRIX PAS DE NÉGOCIATIONS



5 ANS GARANTIE 100 000 KM
Protection des principales composantes

mazda GABRIEL 5333, St-Jacques O. Mtl 484-7777
17 JUIN
UN PRIX PAS DE NÉGOCIATIONS



LA GARANTIE MAZDA 5/100 LEADERSHIP

ACURA President 4648, boul. St-Jean D.-D.-O. 696-2991
17 JUIN
UN PRIX PAS DE NÉGOCIATIONS



5 ANS 100 000 KM ACURA

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL
LES ANNÉES 20 L'ÂGE DES MÉTROPOLES
Un cahier spécial à ne pas manquer demain dans La Presse
PUBLIREPORTAGE

Le corporatisme syndical inquiète le nouveau président de la FTQ

Fernand Daoust a succédé à Louis Laberge, le 1er juin, à la tête de la plus grosse centrale ouvrière au Québec

FRANÇOIS BERGER

■ La montée du corporatisme syndical, évidente dans la prolifération des syndicats dits indépendants qui regroupent les salariés sur une base professionnelle, inquiète vivement le nouveau président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), M. Fernand Daoust.

M. Daoust a succédé à M. Louis Laberge, le premier juin, à la tête de la plus grosse centrale ouvrière québécoise (470 000 membres), après en avoir été le numéro deux pendant 22 ans, au poste de secrétaire général. Il vient tout juste de s'installer dans le bureau qu'a occupé pendant un quart de siècle le «timonier» Laberge. Il a livré dans une entrevue à *La Presse* ses principales préoccupations et intentions de chef syndical.

Militant syndical depuis longtemps — il a fait ses premières armes en 1950 à titre de conseiller tout frais sorti de l'université — le nouveau président de la FTQ, âgé de 64 ans, connaît bien l'évolution des mouvements de travailleurs et entend imprimer sa marque, dans la «continuité» à la suite de M. Laberge, sur le devenir du syndicalisme au Québec.

«Il faut combattre l'égoïsme syndical, perceptible dans la montée du corporatisme», dit-il.

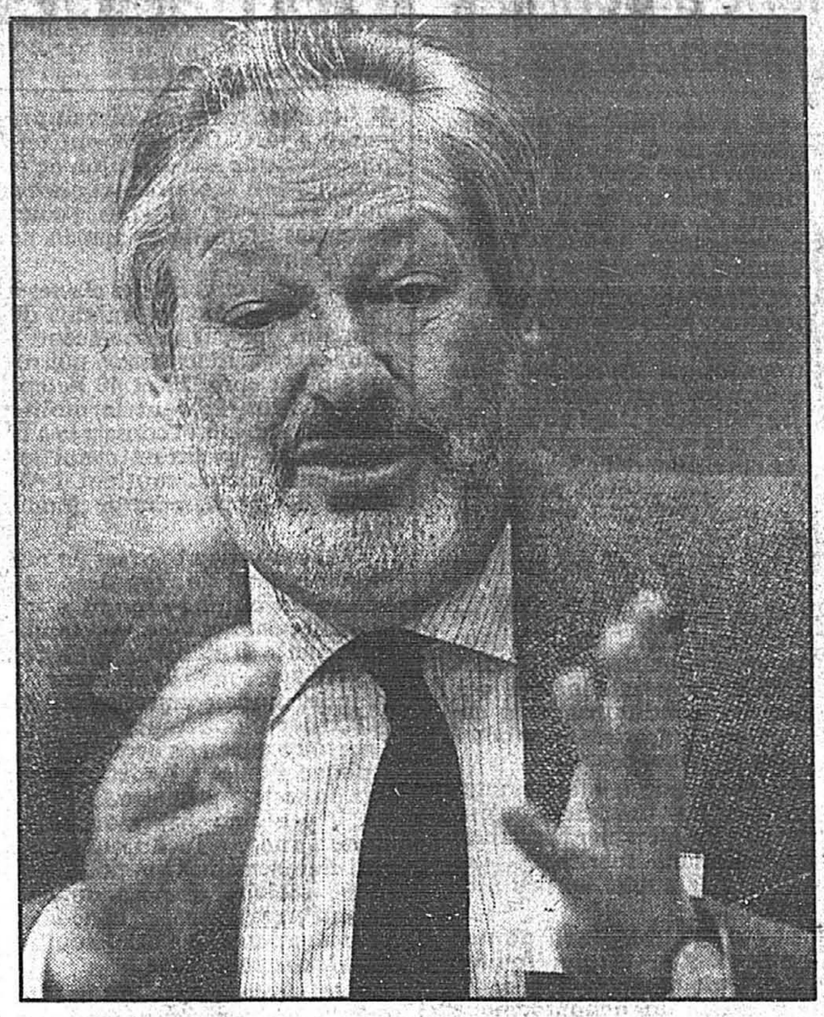
Le phénomène corporatiste est inquiétant pour les centrales syndicales: déjà le quart des syndicats sont «indépendants», c'est-à-dire qu'ils ne sont pas affiliés à l'une ou l'autre des grandes centrales, comme la FTQ, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) ou la Centrale des syndicats démocratiques (CSD). Et le phénomène va grandissant dans plusieurs secteurs, où les travailleurs préfèrent se regrouper sur la base de leur profession, quitte à rompre les liens avec les centrales, comme l'ont fait des infirmières, des ingénieurs et comme c'est de plus en plus le cas des techniciens, dans le secteur de la santé notamment. Les professeurs d'universités viennent de créer une fédération syndicale unique et les professeurs de cégeps y songent également.

«Le fractionnement syndical est un phénomène important, qui correspond à la défense des intérêts professionnels, trop strictement professionnels», selon M. Daoust. Pour lui, les syndiqués indépendants «abdiquent leurs responsabilités face à l'ensemble des travailleurs».

Ce n'est pourtant pas le moment d'être divisés, mais plutôt unis devant les «efforts gigantesques» que les travailleurs eux-mêmes vont devoir déployer pour venir à bout du sous-emploi et de la pauvreté qui mine la société, affirme M. Daoust qui cite le chiffre de plus de 800 000 pauvres avancé par le Conseil des affaires sociales du Québec.

Le débat de société, dit-il, concerne les pauvres vis-à-vis de la classe dite moyenne, celle-là même où les syndicats recrutent leurs membres. Les syndiqués jouissent généralement de la sécurité d'emploi, «ce ne sont pas les plus mal pris», ose affirmer le chef syndical en appelant les travailleurs les mieux nantis au «sacrifice et au sens des responsabilités» dans la lutte à la pauvreté et particulièrement au travail précaire.

Les syndicats doivent faire preuve d'«ouverture», poursuit-il, et ils le font de plus en plus. Selon lui, des formules comme le travail à temps partagé «peuvent marcher». Mais ce qu'il faut viser, précise-t-il, c'est le plein emploi. Pour cela, il faut «des changements profonds des mentalités».



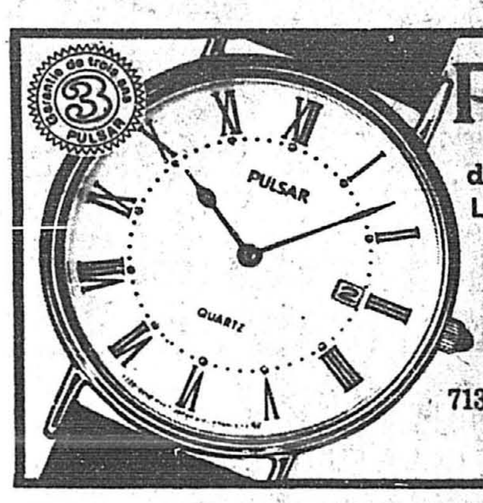
Fernand Daoust, nouveau président de la FTQ.

Les syndiqués doivent «devenir compétents sur le plan économique». L'expérience du Fonds de solidarité de la FTQ, qui se porte notamment à la rescousse d'entreprises en difficulté, va dans ce sens-là, rappelle M. Daoust.

Par-dessus tout, il faut «surmonter tous les égoïsmes, tous les corporatismes», dit-il, y compris ceux des syndicats. Il croit d'ailleurs qu'il faudrait «civiliser le maraudage» entre les centrales syndicales. Ce qu'il faut viser, croit-il, c'est une «voix unifiée» du monde syndical, qui représente 40 p. cent de toute la main-d'oeuvre québécoise. Ultimement, et c'est un idéal, on pourrait voir apparaître au Québec une grande centrale syndicale unique, rêve-t-il.

M. Daoust préconise d'autre part une cure de rajeunissement à la FTQ elle-même. «Nous envisageons la fusion entre eux de plusieurs grands syndicats», annonce-t-il. La FTQ est actuellement composée de 1500 unités syndicales locales qui adhèrent à 60 syndicats. Certains de ces derniers seront appelés à la fusion, mais M. Daoust ne peut pas encore identifier lesquels. La majorité des syndicats de la FTQ logeront d'ailleurs dans un édifice commun, au printemps 1993.

Entre-temps, à côté des impératifs syndicaux que sont le plein emploi et la formation de la main-d'oeuvre, la question nationale québécoise occupe l'avant-scène des préoccupations de la FTQ. Le prochain congrès biennal de la centrale, prévu fin novembre, sera «très largement axé sur l'avenir constitutionnel du Québec», dit M. Daoust en avertissant que les deux prochaines années constitueront une «phase décisive» qui devrait conduire, espère-t-il, à la souveraineté du Québec, un objectif que la FTQ a toujours appuyé.



PULSAR de SEIKO
L'AFFIRMATION D'UN STYLE
BIJOUTERIE le roy
7139, rue St-Hubert, Montréal
(coin Jean-Talon)
277-3127

L'ancien directeur des finances de l'UQTR écope cinq ans de prison

Presse Canadienne
TROIS-RIVIÈRES

■ L'ex-directeur des finances de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et homme d'affaires Gaétan Durand a été condamné hier à une peine de cinq ans de pénitencier, après avoir reconnu il y a quelques semaines sa culpabilité à 14 des 30 chefs de fraude et de vol pesant contre lui.

Durand avait reconnu avoir subtilisé plus d'un million à l'institution entre 1988 et 1990.

Cette décision rendue par le juge Yvon Sirois, de la cour du Québec, a eu l'effet d'une véritable bombe tant sur Durand que sur les membres de sa famille. Vraisemblablement, tous s'étaient fait à l'idée d'une peine d'environ trois ans de prison.

Durand pourrait toutefois ne pas en appeler de cette décision. Il envisagerait plutôt de purger sa peine dès maintenant en espérant commencer à profiter dans une dizaine de mois de programmes de sortie. Il a d'ailleurs été incarcéré après le prononcé de la sentence.

Son avocat, Me Guy Lambert, a expliqué que son client allait réfléchir à la question une fois la déception passée.

Diplômé des Hautes études commerciales (HEC), brillant administrateur, Gaétan Durand avait accédé en 1985 au poste de directeur des finances de l'UQTR. Parallèlement, il avait acquis plusieurs commerces.

Mais en 1987 et 1988, les premiers signes d'essouflement de ses commerces se font sentir et les revenus diminuent. Durand entreprend alors de tenter de réduire les dépenses mais cela ne suffit pas. Il prend alors des obligations de l'UQTR pour s'en servir comme garanties pour des prêts personnels. Son idée était simple: une fois la période creuse passée, il aurait repris les obligations et les auraient remises dans les coffres de l'UQTR sans que personne n'en sache rien.

Mais le pot aux roses fut découvert. Il en a été ainsi de chèques qu'il avait réussi à tirer sur le compte d'une compagnie qui faisait affaire avec l'université mais sur lesquels il avait ajouté les chiffres d'une compagnie à numéro lui appartenant.

Le juge Yvan Sirois a noté qu'il se devait de prononcer une sentence exemplaire parce que l'accusé a trahi la confiance de son employeur et de ses créanciers.

Accusation d'Environnement Québec contre le maire de Lac-Mégantic

Presse Canadienne
SHERBROOKE

■ Le maire de Lac-Mégantic, Jean Lessard, pourait faire face à la justice pour avoir présumément incité la Ville à omettre de donner les avis requis, en août dernier, pour prévenir que l'eau distribuée par le filtre municipal était impropre à la consommation.

C'est du moins le sens d'une dénonciation du ministère de l'Environnement du Québec lue hier matin au palais de justice de Lac-Mégantic.

Déjà, à la suite de plaintes déposées par la direction générale de l'Estrie du ministère de l'Environnement, on savait que des accusations seraient déposées contre Lac-Mégantic pour avoir contrevenu à la loi sur la qualité de l'Environnement.

Les citoyens de Lac-Mégantic, de même que le ministère de l'Environnement et le Département de santé communautaire n'ont pas été prévenus que l'eau de l'aqueduc municipal était impropre à la consommation, vers le 17 août de l'an dernier. La loi indique qu'en un tel cas, un avis doit être émis, invitant les gens à faire bouillir l'eau avant de la consommer.

Or, s'il arrive à l'occasion que des municipalités soient poursuivies en vertu de ce chef d'accusation, il semble que c'est la première fois au Québec qu'un maire serait accusé d'avoir incité les services municipaux à ne pas respecter la loi.

Du côté de la direction régionale de l'Estrie du ministère de l'Environnement, on s'est fait très avare de commentaires.

«Vous comprendrez qu'il n'y a pas lieu, à ce moment-ci, de dévoiler les résultats de l'enquête que le ministère a menée dans ce dossier», a indiqué le directeur régional Rolland Mercier.

Le maire Lessard, qui n'était pas présent au palais de justice, a pour sa part dit qu'outre les rumeurs entendues sur le sujet, il n'avait pas été officiellement informé du dépôt de cette procédure contre lui.

La religion a-t-elle encore une place dans les chambres à coucher américaines?

Agence France-Presse
WASHINGTON

■ La religion a-t-elle encore sa place dans les chambres à coucher américaines? La question est posée par les Églises protestantes et catholique des États-Unis qui s'interrogent sur le décalage grandissant entre une éthique sexuelle fondée sur les Écritures et les pratiques «permissives» de certains croyants.

Trente ans après la «révolution sexuelle» des années 60, l'assemblée générale de l'Église presbytérienne a rejeté lundi à Baltimore (Maryland) un rapport visant à faire accepter par les 10 500 assemblées ecclésiales regroupant 2,9 millions de fidèles dans le pays les relations sexuelles avant le mariage, l'homosexualité et la bisexualité.

La semaine dernière, l'évêque épiscopalien de Washington a élevé au pastorat une femme de 40 ans revendiquant publiquement son lesbianisme. Divisée sur ce problème, cette Église laisse liberté à ses diocèses en attendant de se prononcer en juillet, au cours de sa convention générale, sur l'ordination des personnes ouvertement homosexuelles.

Un relâchement de l'éthique sexuelle traditionnelle est au coeur d'un débat engagé par les méthodistes et les évangélistes. L'Église catholique des États-Unis a finalement accepté, l'automne dernier, les cours d'éducation sexuelle dans ses écoles alors que ses évêques tentent toujours d'obtenir de Rome une condamnation du sexisme dans l'Église.

«Aussi longtemps qu'une relation est fondée sur le respect mutuel, toute personne, hétéro ou homosexuelle, a un droit moral à l'expression sexuelle», indique l'un des auteurs du rapport qui a dérangé les presbytériens réunis à Baltimore. Le document, rédigé par un comité spécial sur la sexualité humaine, affirme qu'il existe «un décalage croissant entre l'enseignement officiel de l'Église et les pratiques de la plupart des gens, y compris celles de nombreux croyants».

«Ce qui est en jeu, c'est l'autorité même de l'Église qui tire de la Bible la justification de sa foi et de ses pratiques», répond le révérend Louis Evans, un pasteur presbytérien de Washington.

Les adversaires d'une «nouvelle éthique sexuelle», largement majoritaires au sein des diverses églises protestantes américaines, font remarquer que «celle-ci est trop vague pour servir de référence morale».

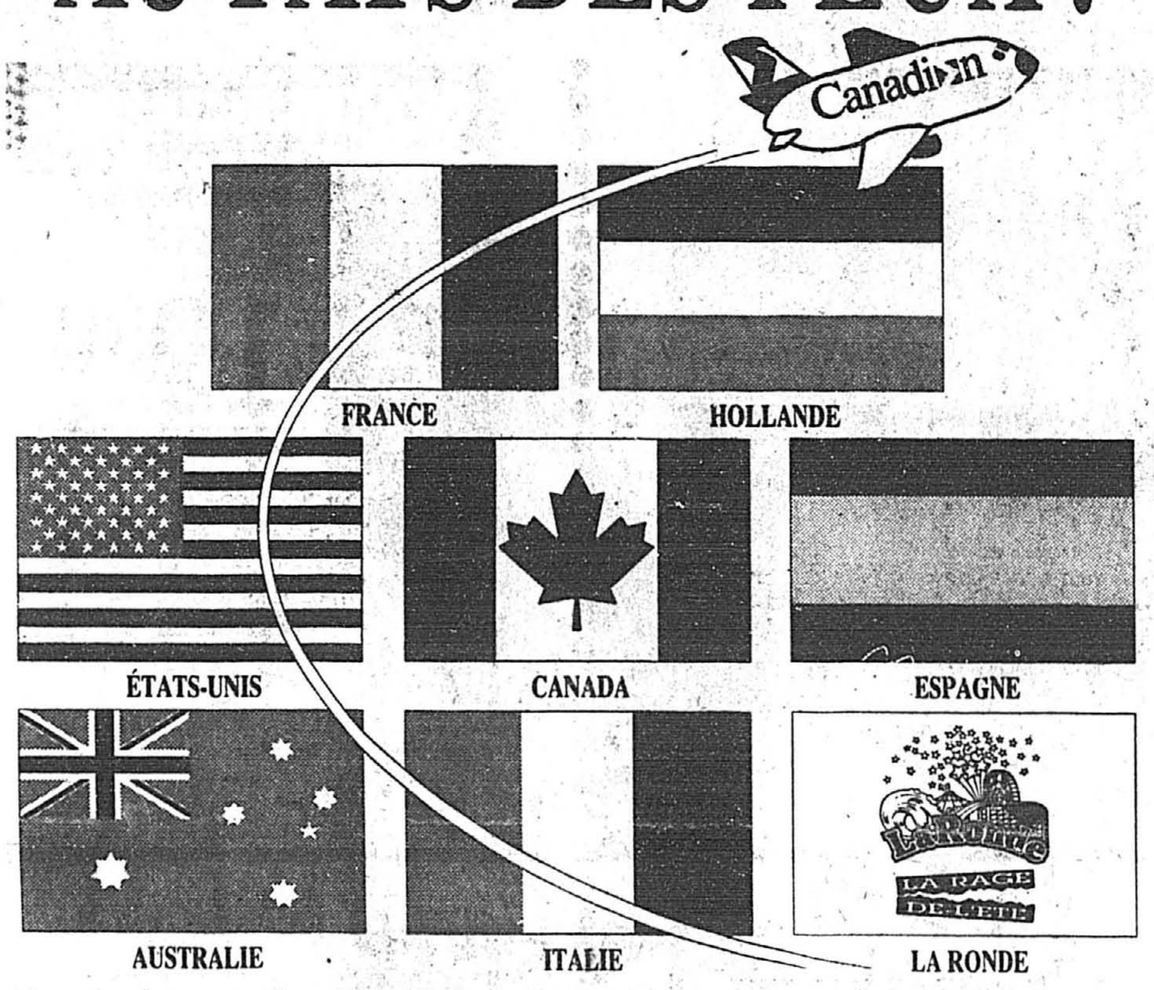
Les «nouveaux moralistes» prétendent assujettir l'enseignement des Écritures, jugé «autoritariste», à des «normes» sociales plus modernes. «S'inspirer de passages de la Bible pour définir un comportement sexuel contemporain est aussi faux que de se servir du Livre pour justifier la guerre du Golfe», explique le révérend Jeff Johnson, pasteur luthérien qui consacre son ministère aux homosexuels de Los Angeles.

Ce débat, qui risque de s'amplifier au cours des mois à venir en raison d'une baisse avérée de la pratique religieuse, intervient à un moment où l'intolérance envers l'homosexualité semble aller croissante.

Le président lui-même s'est prononcé sur la question. Interrogé après l'ordination d'une femme lesbienne, George Bush, épiscopalien pratiquant, a laissé tomber: «Peut-être suis-je un peu vieux jeu, mais je ne suis pas tout à fait prêt à cela».

PARTICIPEZ AU CONCOURS

ENVOLEZ-VOUS AU PAYS DES FEUX !



Assistez au feu d'artifice de l'un des sept pays en compétition et courez la chance de gagner un voyage d'une semaine pour deux personnes dans l'un des pays des feux desservi par les Lignes aériennes Canadien International.
Valeur approximative totale : 28 762 $

L'INTERNATIONAL BENSON & HEDGES INC.

TRANSPORT ALLER ET RETOUR pour deux personnes

SEPT NUITS D'HÉBERGEMENT pour deux personnes

En collaboration avec

Canadien Lignes aériennes Canadien International — CITÉ 107,3 FM — américanada — La Presse

Comment participer :

- Remplissez un bulletin de participation et déposez-le dans l'une des boîtes de tirage prévues à cet effet à l'une des deux entrées principales de La Ronde les soirs de feu.
- Le tirage de chacun des voyages sera effectué à 9 h 15, sur les ondes de CITÉ 107,3, le lendemain de chaque feu.
- La personne gagnante, dont le nom aura été mentionné sur les ondes de CITÉ 107,3, aura un délai d'une heure pour téléphoner à la station et réclamer son prix.

CONCOURS ENVOLEZ-VOUS AU PAYS DES FEUX !

Nom _____ Âge ____

Adresse _____ App. ____

Ville _____ Code postal _____

Tél. (résidence) _____ (travail) _____

Remplissez votre bulletin de participation et déposez-le dans l'une des boîtes de tirage situées aux entrées principales de La Ronde !

LA RONDE LA RAGE DE L'ÉTÉ

Canadien Lignes aériennes Canadien International

Ce bulletin de participation sera publié les mardis, mercredis, vendredis et samedis jusqu'au 19 juin 1991.

Le règlement complet du concours ainsi que tous les détails concernant les destinations offertes par les Lignes aériennes Canadien International dans le cadre de ce concours sont disponibles au journal *La Presse* et à la station de radio CITÉ 107,3.

LE SAVIEZ-VOUS!
Il y a maintenant un magasin SEARS aux Promenades St-Bruno

DEMAIN CHEZ SEARS NOUS PAYONS LA TPS!

NOUS DÉDUIRONS 7% (L'ÉQUIVALENT DE LA TPS) SUR PRESQUE TOUS LES ACHATS* EFFECTUÉS DANS LES MAGASINS SEARS

C'EST LE TEMPS DE PROFITER DE CETTE SUPER OFFRE



1.99 ch.

Affaire exceptionnelle! Jolie montre sport 3 fonctions pour affichage de l'heure-secondes-date. Venez vite pendant qu'il en reste!

*Sauf studio de photographie, agence de voyages, boutique d'encadrement, le restaurant, service de nettoyage de tapis postes d'essence, frais de livraison, produits installés, articles du centre de jardinage extérieur, cosmétiques et fragrances Prestige, frais de service/main-d'oeuvre, marchandise du catalogue.

CHOIX POUR PAPA

RIEN QUE 1.99† Ch. Ord. 2,41$-4,47$
Offrez-lui ce cadeau très pratique! Cintres variés pour pantalons, cravates et ceintures.

RIEN QUE 11.94† Ch. Ord. 24,94$
Moitié prix! Casque d'écoute stéréo pour chaîne ou baladeur. No 35159.

129.96† Ch. Ord. 150,96$
Rabais 21$. Appareil photo 35 mm Canon Sureshot. Mise au point, avance et rebobinage automatiques. No 11407.

RABAIS 10%
Baladeurs choisis... parfaits pour le papa ayant l'oreille musicale!

RABAIS 10%*
Tous les radios-réveils. Papa se réveillera au son de sa station préférée!

RABAIS 15%*
Tous les films Fuji! À temps pour capter les bons moments de la fête des Pères!
Développement non compris

RABAIS 35%*
Toutes les jumelles Tasco[MD]. Idéales pour événements sportifs, concerts et plus.

RABAIS 100$
Barbecue à gaz Kenmore 55 000 BTU. No 30889. Ord. 429,77$. Ch.....329,77$†

RABAIS 40%
Rabais 62$. Toupie '800' à ramasse-sciure. No 24007. Ord. 154,99$. Ch.....92,99$†

59.99-74.99† Ch. Ord. 79,99$-99,99$
Rabais 20-25$. Gants de base-ball 'Mizuno' 13" ou Wilson 13 1/2". Nos 18728/9.

RABAIS 15$
Jeu de croquet pour 6 joueurs. No 23748. Sears ord. 69,19$. Jeu.....54,19$†

RABAIS 20%*
Tous les moulinets et cannes à pêche. Papa appréciera ce cadeau-hameçon, ligne, etc.

RIEN QUE 2.99† Paire
Chaussettes habillées pour hommes. Motifs et couleurs variés. 70% coton-30% nylon.

RIEN QUE 19.99† Ch.
Liquidation de pantalons! Modèles variés en coton et mélanges polyester et coton.
Le choix peut varier selon les magasins

7.99-14.99† Ch.
Caleçons de bain variés ainsi que tee-shirts imprimés et shorts en nylon. P—TG.

RIEN QUE 14.99† Ch.
Liquidation de shorts! Modèles variés en coton et mélanges polyester et coton.
Le choix peut varier selon les magasins

RIEN QUE 14.99† Ch.
Chemises sport rayées pour hommes. Tons pastel multicolores parfaits pour l'été!

RIEN QUE 17.33† Ch. Ord. 24,33$
Rabais 7$. Taille-barbe Windmere[MD]. Le cadeau idéal pour papa! No 86025.

RABAIS 25%*
Tous les parapluies pour hommes et petits articles en cuir. Des cadeaux des plus pratiques!

RIEN QUE 3.99† Jeu
Pour la pêche! Jeu de 201 agrès de pêche! Une offre à ne pas laisser filer! No 12160.
†Sur articles à prix ord. seulement

SEULEMENT 6$†
Bague d'humeur pour hommes. Un cadeau très personnel pour papa!

SEULEMENT 7.99†
Porte-clés. Un cadeau très pratique qui sera apprécié par papa!

POUR LA MAISON

14.88† Ens. de draps 1 pl.
Ens. de draps à bon prix! 2 pl., G 2 pl. No 55510-14. Ens.....24,88$-34,88$†

23.99† Ch. Ord. 29,99$
Rabais 6$. Ventilateur de plafond 3 vitesses. Blanc ou brun. Luminaire vendu sép. Nos 28031/2.

RABAIS 15%
Rideaux de douche choisis. Grande sélection de tissus imprimés.

RABAIS 25%
Nappes choisies. Choix parmi une vaste sélection de modèles et de couleurs.

RABAIS 909$
Mobilier de chambre 4 pièces en chêne massif. No 60641. Ord. 2709,77$. Ch.....1799,99$†
Table de chevet, armoire assorties aussi disponibles

RABAIS 761$
Mobilier de salle à manger 5 pièces en chêne massif. No 25786. Ord. 2560,09$. Ch.....1799$†
Fauteuil et vaisselier assortis aussi disponibles

RABAIS 300$
Mobilier de cuisine 5 pièces en bois massif. Fini naturel. No 25466. Ord. 1138,12$. Ch.....838,12$†
Vaisselier/desserte, buffet et bloc de boucher assortis aussi disponibles

OFFRES À SAISIR

2.99-3.49† Paq. de 3 Ord. 3,99$-5,49$
Caleçons pour garçons. Blanc. Tailles 4, 6, 8, 12, 16. Paq. de 3. Faites-en provision!

RIEN QUE 7.99† Ch. Ord. 13,99$
Rabais 6$. Polojamas 2 pièces pour tout-petits. Polyester facile d'entretien. 2-3X.

3.99-12.99† Ch.
Achat spécial McKids**! Séparables variées pour bébés, tout-petits, filles et garçons.
**TM/MC McDonald's Corporation

19.99-24.99† Ch.
Blousons de printemps pour filles et garçons. Modèles et tons variés. Tailles 4-6X, 8-16.
Le choix peut varier selon les magasins

RIEN QUE 9.99† Ch.
Activêtements Carolyn Waldo pour enfants: tee-shirts, shorts longs, hauts et pantalons molletonnés.
Carolyn Waldo est la championne canadienne qui a gagné 2 médailles d'or en nage synchronisée aux Olympiques d'été 1988

MOITIÉ PRIX!
Pantalons et chemises pour garçons. 8-18. Ord. 9,99$-27,99$. Ch.....4,99$-13,99$†

MOITIÉ PRIX!
Shorts aux genoux pour garçons. P-G. Ord. 12,99$. Ch.....6,49$†

SEULEMENT 9.59† Ch. Ord. 12.59$
Rabais 3$. Tondeuse Kenmore sans cordon. Modèle profilé.
Piles non incluses

RABAIS 5$
Sèche-cheveux Kenmore 1 500 watts. No 59360. Ord. 19,43$. Ch.....14,43$†

RIEN QUE 12.99† Ch.
Super prix! Soutiens-gorge dos-nu sans bretelles. Parfaits pour les tenues estivales!
Les prix ord. indiqués sont des prix Sears

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 15 JUIN 1991,
sauf avis contraire, dans la limite des stocks disponibles

SEARS

†Les prix annoncés ou affichés ne comprennent ni la TPS ni la taxe provinciale de vente

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT
SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA
LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA
LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions «Ord.» ou «Était» de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000. **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Granby:** 375-5770. Copyright Canada, 1991, Sears Canada Inc.
Tous les articles, couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

Le Monde

La Presse

A 10 LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 14 JUIN 1991

▶REPÈRES



Le vainqueur et sa femme, Naïna. PHOTO REUTER

Un nouveau Boris Eltsine à la tête de la Russie

SYLVIE LANTEAUME
Agence France-Presse
MOSCOU

■ Plus habile, moins agressif, plus efficace, en un mot plus présidentiel : c'est un nouveau Boris Eltsine que les Russes viennent d'élire au premier tour, au cours du premier scrutin présidentiel direct de leur histoire.



L'ancien trublion du Parti a bien changé : ce grand rassembleur de foules qui s'appuyait sur son immense popularité pour, tour à tour, pourfendre la corruption des apparatchiks, déclarer la « guerre » à la direction soviétique et exiger la « démission immédiate » de Mikhail Gorbatchev, a choisi ces dernières semaines la collaboration avec le président de l'URSS, en participant activement à la signature du nouveau Traité de l'Union.

Au cours d'une campagne électorale quasiment confidentielle, il s'est bien gardé d'organiser ces grands meetings populaires dont il a le secret, préférant les rencontres « de travail » avec les élus locaux pour promouvoir le développement économique des régions. Ce désir de se donner une nouvelle image a d'ailleurs désorienté ses fans, peu habitués à être tenus à une telle distance de leur héros.

Russe jusqu'au bout des ongles

Car cet athlétique sexagénaire à l'élégance soignée, cet ancien maçon devenu chef du Parti communiste de Moscou à la force du poignet, est pour la population plus qu'un homme politique : Russe jusqu'au bout des ongles, ils peuvent à la fois s'identifier à lui et le considérer comme le dernier espoir d'une « vie meilleure » — son leitmotiv électoral —, le chef charismatique qui résoud tous les problèmes, voire le leader quasi-divin qui sauvera la Russie.

Il a ainsi été accueilli au cours de sa tournée électorale dans l'Oural par des banderoles proclamant « Eltsine, nous croyons en toi », « Tu es le seul capable de sauver la Russie de l'effondrement », et certains artistes n'hésitent pas à peindre des icônes à son image.

C'est pourtant un homme de l'appareil devenu leader de l'opposition que les Russes vénèrent ainsi. Avant d'être porté au pinacle au début de la Perestroïka par Mikhail Gorbatchev qui lui confie Moscou en 1985, puis voué aux gémonies deux ans plus tard pour ses critiques acerbes contre la lenteur des réformes, Eltsine avait eu un trajet politique banal.

Né le 1er février 1931, un mois avant Gorbatchev, dans le village de Boutka (région de Sverdlovsk, Oural), il est successivement maçon, contremaître, ingénieur puis chef d'un « combinat de construction ». Remarqué pour ses exceptionnelles capacités de travail, il devient en 1976, en pleine « stagnation » de Leonid Brejnev, premier secrétaire du Parti de la région de Sverdlovsk. Il dirige ce centre du complexe militaro-industriel soviétique d'une main de fer pendant neuf ans, faisant preuve d'un zèle oublié aujourd'hui.

Appelé par Gorbatchev

Entré au Comité central du PCUS en 1981, Boris Eltsine est appelé à Moscou par Gorbatchev en 1985. Son parcours est alors fulgurant : il est nommé Premier secrétaire du PC de la capitale en décembre, et promu membre suppléant du Bureau politique deux mois plus tard. Mais il veut mener les réformes au pas de charge, alors que Gorbatchev prône « un processus par étapes ». Le couperet tombe rapidement, et Eltsine perd toutes ses fonctions officielles entre novembre 1987 et mai 1988.

Le fossé entre les deux hommes ne cessera de s'élargir, la complicité du début faisant place à l'affrontement politique, au ressentiment personnel, voire à la jalousie. Après une douloureuse traversée du désert pendant laquelle *La Pravda* affirme aujourd'hui qu'il a tenté de se suicider, Boris Eltsine effectue le premier de ces rétablissements spectaculaires qui font de lui un cas unique dans l'histoire politique soviétique.

Après une série de discours qualifiés de « populistes » et de « démagogiques » devant des centaines de milliers de manifestants, il est triomphalement élu député de Moscou, avec plus de 80 p. cent des suffrages. Plus rien ne l'arrêtera, ni les manoeuvres du Parti communiste pour écarter sa nomination au Soviet suprême, ni les scandales qui l'éclaboussent, notamment les informations sur sa consommation excessive d'alcool ou ses mésaventures amoureuses, ni même des ennuis de santé répétés, car son physique d'athlète cache une santé fragile.
lu député russe dans son fief de Sverdlovsk, il emporte à l'arraché la présidence du parlement russe au printemps 1990, et c'est déjà en homme politique accompli qu'il claque la porte du Parti communiste en plein 28e congrès. Il s'est depuis entouré d'une solide équipe de conseillers dont certains sont venus de l'entourage de Mikhail Gorbatchev. Ils lui ont appris à contrôler ses écarts de langage et contribué à lui donner cette nouvelle carrure d'homme d'État.

Bush recevra Eltsine jeudi prochain

d'après AFP
WASHINGTON

Les États-Unis ont qualifié hier de « pas historique » l'élection au suffrage universel du président de la république de Russie et ont annoncé que le vainqueur de ce scrutin, Boris Eltsine, serait reçu le 20 juin par le président George Bush.

« Cette élection est un pas historique pour le peuple de Russie et l'Union soviétique. Elle souligne le mouvement continu des réformes politiques que l'URSS a entrepris sous le président Gorbatchev », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Marlin Fitzwater. Ce scrutin « certifie l'engagement des dirigeants et du peuple soviétique à établir un système politique démocratique et pluraliste », a-t-il ajouté.

Bush a invité Eltsine pour discuter notamment de l'avenir de la république de Russie, a précisé Fitzwater, soulignant que les États-Unis voulaient « cultiver de meilleures relations avec les dirigeants de toutes les républiques soviétiques, encourager les réformes et le mouvement vers la démocratie et l'économie de marché ». Bush a déjà rencontré à Washington les dirigeants des trois républiques baltes.

Chez Bush avant Gorbatchev

Pour sa part, le président élu de Russie Boris Eltsine a annoncé hier soir qu'il souhaitait jeter les bases de « relations directes entre la Russie et les États-Unis », lors de sa rencontre avec le président Bush. Dans une interview à la chaine de télévision allemande ZDF, Eltsine a indiqué qu'il voulait inaugurer ces nouvelles relations par « la signature de contrats de formation pour des chefs d'entreprises » avec les États-Unis, mais aussi avec le Japon et la Grande-Bretagne. Puis la Russie établira des relations étrangères « dans d'autres domaines : économie, commerce, culture, cela doit suivre », a-t-il dit.

Eltsine s'est félicité d'être reçu par M. Bush avant le président soviétique Mikhail Gorbatchev, qui doit rencontrer avec le président américain lors du sommet des sept pays les plus industrialisés (G-7) le 17 juillet à Londres. « Ce sont les premières relations de ce genre nouveau entre la Russie et les États-Unis », a-t-il ajouté. Le futur président de Russie a souligné son désaccord avec le président soviétique « sur des questions touchant à la souveraineté de la Russie ». « Si M. Gorbatchev poursuit sa politique de compromis avec les communistes conservateurs, nos rapports resteront les mêmes », a-t-il ajouté.

D'autre part, le porte-parole de la Maison-Blanche s'est refusé à toute comparaison entre Boris Eltsine, chef de file des réformateurs, et le président Mikhail Gorbatchev, sur lequel Washington a bâti sa politique soviétique. Il n'a pas répondu directement à la question de savoir si les États-Unis aimeraient voir M. Gorbatchev être élu président au suffrage universel, mais a souligné que Washington « voulait toujours voir des élections ».

Par ailleurs, M. Fitzwater a confirmé que le président Bush recevrait M. Gorbatchev en compagnie des dirigeants des pays les plus industrialisés juste après la conclusion du sommet du G-7 le 17 juillet à Londres. L'invitation à M. Gorbatchev, qui doit demander l'aide occidentale aux réformes économiques soviétiques, a été officiellement annoncée hier par le Premier ministre britannique John Major, hôte du sommet qui aura lieu du 15 au 17 juillet.



Un retour au passé

Plus de 50 p. cent des électeurs de Leningrad se sont prononcés pour le retour de leur ville à son ancien nom de Saint-Petersbourg, un résultat encore préliminaire mais déjà historique qui doit être confirmé par les instances législatives de Russie. Ce vote constitue la première remise en cause populaire du mythe de Lénine. Déjà, un premier citoyen s'est empressé de revêtir un uniforme d'avant 1917 pour guider son cheval devant l'ancien Palais d'Hiver des tsars.

PHOTO REUTER

Washington attend une réponse de Damas

d'après AFP
WASHINGTON

Les États-Unis attendent une réponse de Damas à leur suggestions pour faire progresser la recherche de la paix au Proche-Orient avant de réagir au rejet par Israël de leur dernières propositions, ont indiqué hier des responsables du département d'État.

« Le président Bush n'a pas encore reçu la réponse de tous les dirigeants auxquels il a écrit, on ne peut donc pas dire que le processus soit bloqué », a déclaré le porte-parole du département d'État, madame Margaret Tutwiler. Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. David Levy, avait lui-même affirmé, en sortant de deux heures d'entretiens avec le secrétaire d'État James Baker, que le processus de paix n'était pas « bloqué » après le rejet des propositions américaines par le premier ministre Yitzhak Shamir.

M. Bush avait écrit à la fin du mois dernier à M. Shamir, au roi Hussein de Jordanie, au président syrien Hafez el Assad, au roi Fahd d'Arabie saoudite et au président égyptien Hosni Moubarak pour surmonter les derniers obstacles à la convocation d'une conférence régionale de paix pour le Proche-Orient.

Seuls le roi Hussein et M. Shamir lui ont répondu jusqu'à présent. Le premier ministre israélien a refusé les compromis suggérés par le président Bush, selon des responsables israéliens, mais Washington s'est gardé de confirmer ou commenter sa réponse, qui semblait paralyser la diplomatie américaine. Un haut responsable qui a requis l'anonymat a cependant indiqué que les États-Unis attendaient toujours la réponse des autres États arabes, la Syrie était le plus important, avant de décider de leur prochain mouvement.

Damas continue à poser des questions et à demander des éclaircissements sur les propositions américaines, a-t-il indiqué. M. Baker les avait pourtant exposées personnellement à son homologue syrien Farouk al Chareh à Lisbonne, le 1er juin dernier. Damas insiste pour que l'ONU joue un rôle dans cette conférence, qui serait parrainée par l'URSS et les États-Unis, alors qu'Israël refuse.

Israël ne veut qu'une réunion inaugurale de la conférence, lançant des négociations bilatérales entre l'État hébreu, les pays arabes voisins et les Palestiniens. La Syrie demande que le conférence puisse se réunir plusieurs fois.

Avant cet entretien, M. Baker avait démenti par une série de « non » laconiques que M. Bush ait l'intention d'inviter à Camp David les ministres des Affaires étrangères du Proche-Orient ou qu'il comptât effectuer lui-même une cinquième tournée au Proche-Orient.

L'assassinat de Gandhi imputable aux rebelles tamouls du Sri Lanka

d'après Reuter
MADRAS, Inde

Les responsables indiens enquêtant sur l'assassinat de l'ancien premier ministre Rajiv Gandhi se sont dits convaincus, hier, qu'il était imputable à des rebelles tamouls du Sri Lanka. Ils ont précisé que cette piste s'imposait depuis l'arrestation d'une femme et de son fils inculpés mercredi pour avoir donné refuge à la femme-kamikaze qui a tué Rajiv Gandhi le 21 mai dans l'Etat indien du Tamil-Nadu.

« Il est maintenant établi, sans aucun doute, que les TLET (Tigres de libération de l'Eelam tamoul) sont les coupables », a déclaré un haut responsable à Madras, capitale du Tamil-Nadu. Ce mouvement rebelle, en lutte pour un Etat indépendant au Sri Lanka, nie toute implication dans l'assassinat en affirmant n'avoir eu aucun motif de le commettre.

Mais New Delhijuge possible que les TLET aient gardé un fort ressentiment contre l'ancien Premier ministre indien, qui avait envoyé en 1987 des troupes au Sri Lanka en vertu d'un accord bilatéral visant à mettre fin au soulèvement tamoul.

Le haut responsable a dit que la Commission d'enquete spéciale interrogeait à Madras une infirmière de 48 ans, Padma, et son fils de 25 ans, Bhagyanathan, qui dirige une imprimerie soupçonnée d'appartenir à un sympathisant des TLET. Les deux inculpés, Tamouls de nationalité indienne, ont été arrêtés à Madras et placés en détention pour 30 jours.

D'autres responsables ont dit que l'interrogatoire de Padma et Bhagyanathan corroborait la thèse de l'implication des TLET, et que les enqueteurs avaient maintenant la preuve de liens entre ce mouvement, l'assassin et deux de ses complices — identifiés sous les noms de Subha et Sivarajan.

La femme qui passe pour l'assassin de Rajiv Gandhi a trouvé la mort dans l'attentat, mais son visage est resté intact. On l'a identifié sous le nom de Thanu, mais il peut s'agir d'un des pseudonymes donnés par les TLET à leurs exécutants. La meurtrière a d'abord été identifiée au moyen de clichés pris par un photographe présent au meeting électoral où est mort Rajiv Gandhi. La commission d'enquete pense que la femme-kamikaze s'est approchée de l'ancien Premier ministre en lui offrant une guirlande de fleurs, s'est ensuite baissée pour toucher ses pieds comme pour lui rendre hommage et a fait exploser une charge de plastic fixée à son dos.

Il reste à expliquer pourquoi le photographe, Haribabu, a pris les photos et comment il a lui-même trouvé la mort dans l'explosion. Sa pellicule, retrouvée intacte, contenait des photos de trois autres suspects que les enqueteurs tiennent pour un commando d'appui. Il s'agit de la fille de Padma, Nalini, de Subha et de Sivarajan. La police les recherche encore. De source autorisée, on rapporte que Subha, qui est une femme, venait de la presqu'île srilankaise de Jaffna, fief des TLET, et que Sivarajan (un homme) appartenait au mouvement et avait organisé l'assassinat.



Un policier s'acharne à coups de bâton sur un électeur suspect, à Nalanda, dans l'État du Bihar, en Inde. PHOTO REUTER

Une enquête devrait éclaircir la libération des otages en 1981

d'après AFP
WASHINGTON

Après l'ancien président Jimmy Carter, ce sont maintenant des parlementaires et d'anciens otages de l'ambassade américaine à Téhéran qui demandent l'ouverture d'une enquête du Congrès sur les conditions de leur libération, en janvier 1981, qui pourrait avoir été retardée à la suite de tractations entre les Iraniens et l'entourage de Ronald Reagan, afin de faciliter l'élection de ce dernier à la présidence.

A l'ouverture hier au Congrès d'un colloque sur ce sujet, 8 des 52 anciens otages ont fait savoir, dans une déclaration, que « suffisamment d'informations fondées ont maintenant été présentées par des enquêteurs respectés et persévérants pour justifier un examen approfondi de cette question ».

Deux d'entre eux, libérés quelques heures après la prestation de serment de Ronald Reagan, en janvier 1981, après 444 jours de captivité, ont livré leur sentiment personnel. « Quelque chose de troublant s'est passé », a déclaré l'ancien diplomate Moorhead Kennedy, alors que Barry Rosen a souligné que même s'il n'en était « pas certain », il y avait une « bonne probabilité » que ces accusations soient fondées.

Ce cheval de bataille a été enfourché publiquement hier par quatre sénateurs démocrates, Paul Wellstone, Brock Adams, Alan Cranston et Tom Harkin. Selon eux, seule une commission d'enquête parlementaire avec pouvoir d'interroger des témoins pourrait établir la vérité sur l'affaire, qui fait l'objet de rumeurs depuis dix ans.

C'est un ancien membre de l'administration du président Carter, Garry Sick, spécialiste respecté du Proche-Orient, qui l'a fait récemment rebondir. Il a déclaré avoir découvert un « curieux faisceau d'indices » sur des tractations avec des responsables iraniens, au cours de l'été 1980 à Madrid et Paris, portant sur la libération des otages après l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan en échange de ventes d'armes à Téhéran.

Le maitre d'oeuvre en aurait été, selon lui, William Casey, président de la campagne électorale de Ronald Reagan, qui devait devenir directeur de la CIA avant de mourir de maladie en 1987. Certaines sources ont aussi voulu y mêler l'actuel président George Bush, mais celui-ci a répondu par des démentis véhéments. Dans une lettre à Moorhead Kennedy, datée du 9 mai et publiée hier, il a donné sa « parole » que non seulement il n'avait pas participé à de telles tractations, mais qu'il ne disposait d'aucune information à leur sujet.

Jusqu'ici, les seuls témoignages directs sont ceux de marchands d'armes en relation avec les services secrets comme Richard Brenneke et Jamshid Hashemi, qui ne ne jouissent que d'une médiocre crédibilité. Du côté iranien, l'exilé Abolhassan Banisadr, président au moment des faits, se déclare persuadé de l'existence du marchandage, tout en affirmant n'y avoir lui-même jamais été impliqué.

Les chefs de la majorité démocrate au Congrès ont pour l'instant gardé une certaine réserve et ont simplement approuvé l'ouverture d'une « enquête préliminaire » sur la question. Il est vrai que si le marchandage était prouvé cela pourrait renforcer les doutes des électeurs américains à l'égard de leur classe politique.

DÉTENDEZ-VOUS GRÂCE AUX AUBAINES DE PASCAL, LA MAISON DU MEUBLE ET DE L'ÉLECTROMÉNAGER

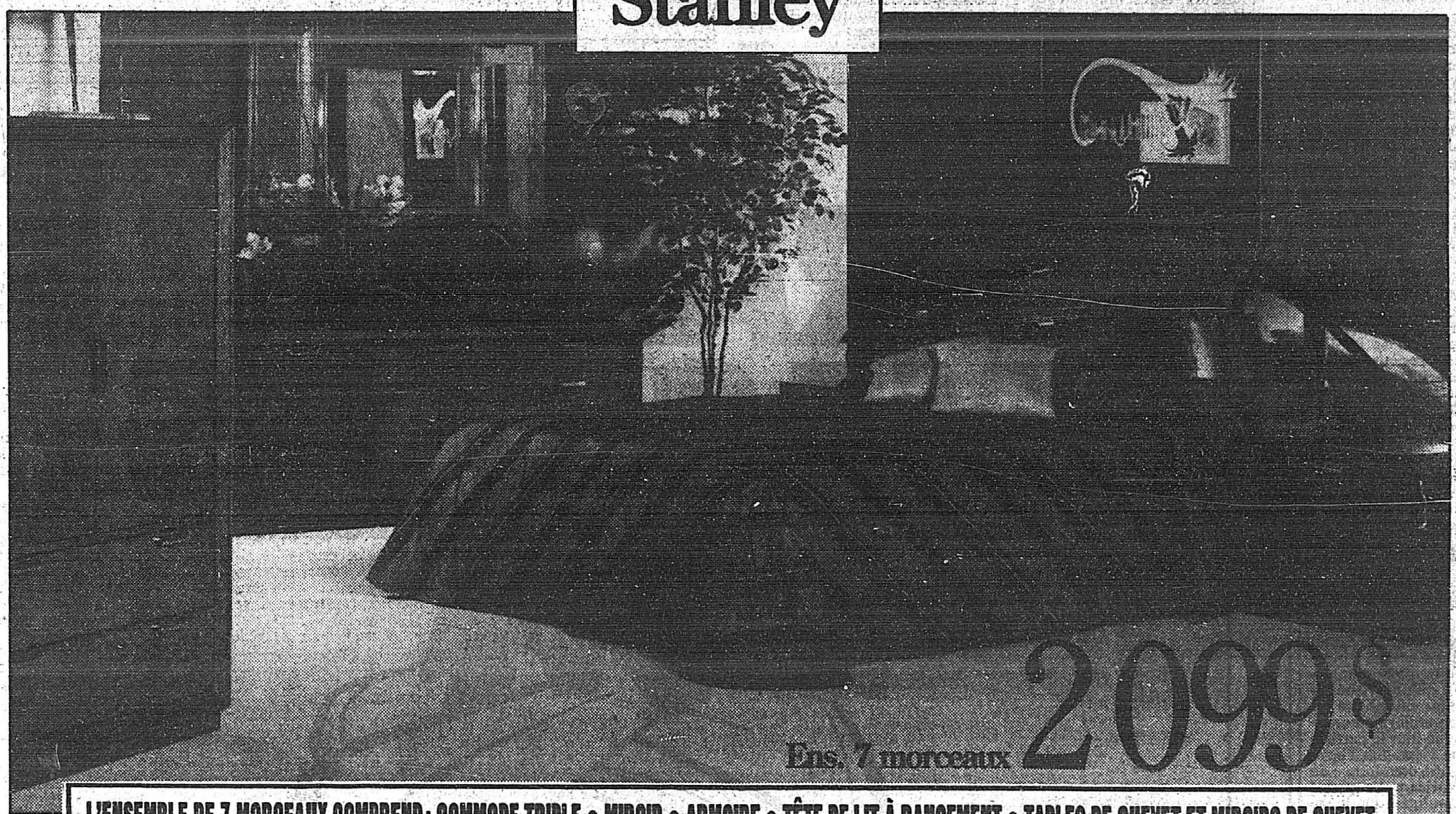
MEUBLES PASCAL CÉLÈBRE LE NOUVEL AN!

AUCUN PAIEMENT AVANT JANVIER 1992.

• Aucun versement initial* • Aucun intérêt* • Mensualités flexibles*

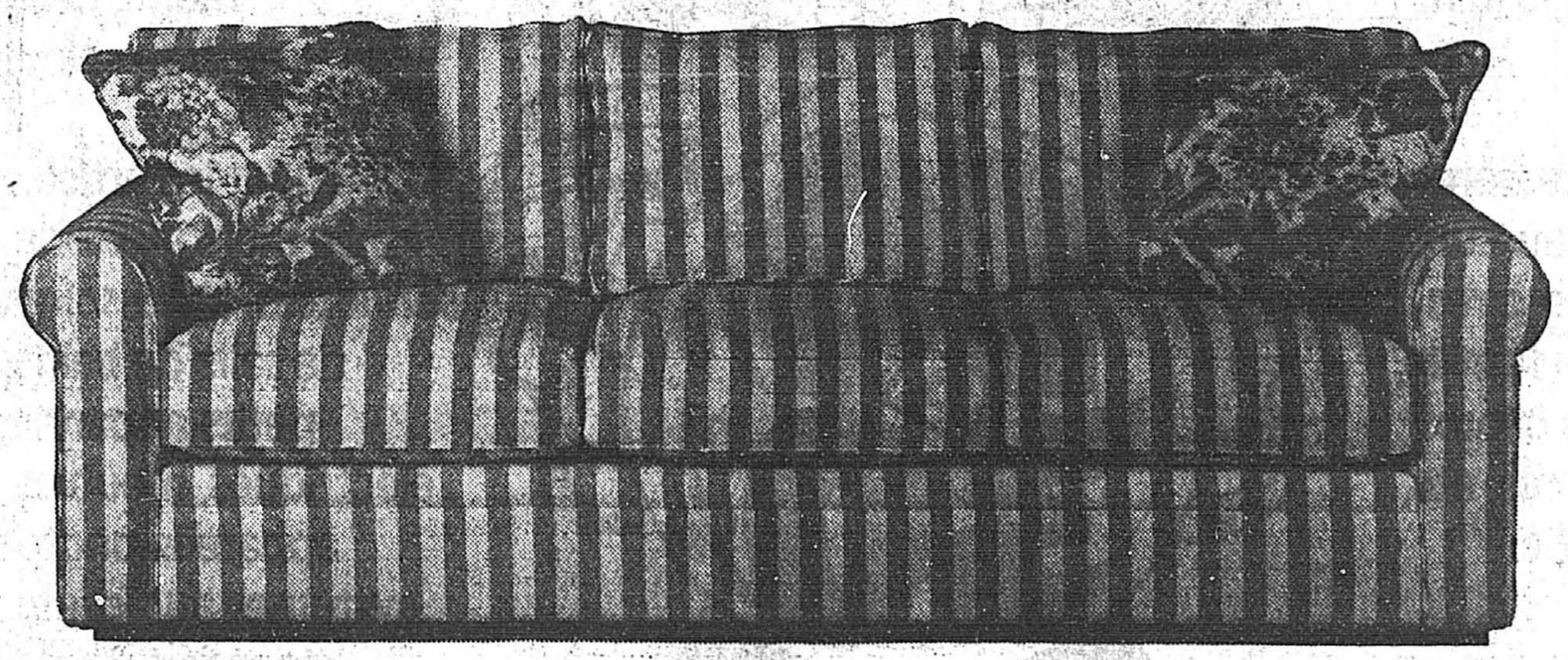
Venez faire vos achats chez Pascal dès maintenant et ne payez rien avant l'année prochaine.* Fixez vos propres termes de paiement.* Une bonne raison de célébrer le nouvel an à l'avance.

Stanley



L'ENSEMBLE DE 7 MORCEAUX COMPREND: COMMODE TRIPLE • MIROIR • ARMOIRE • TÊTE DE LIT À RANGEMENT • TABLES DE CHEVET ET MIROIRS DE CHEVET

Une valeur exceptionnelle! Ce mobilier Stanley au placage de chêne somptueux et de très belle fabrication rehaussera votre chambre à coucher et lui donnera une allure contemporaine. Miroirs biseautés et design remarquable s'allient pour créer l'ambiance moderne que vous recherchez. Hâtez-vous, les quantités sont limitées.



Sofa-lit de format «Queen»

599 $

Achat spécial! Profitez d'une offre avantageuse grâce au fabricant américain Bauhaus. Ce superbe sofa-lit de première qualité comprend une structure de bois dur d'une grande solidité et des coussins confortables aux formes généreuses. Son matelas à ressorts ferme et recouvert de damas multi-piqué vous garantira des nuits de tout repos. Hâtez-vous, les quantités sont limitées.

* Approbation du crédit requise. Taxes payables au moment de l'achat. Aucun achat minimum requis. Cette offre ne s'applique pas aux appareils électroménagers et électroniques.

Pascal

LA MAISON DU MEUBLE ET DE L'ÉLECTROMÉNAGER

UN CHOIX JUDICIEUX

Montréal Pascal Ouest Centre d'achats Le Bazar, 3600, Côte-Vertu Ouest, Saint-Laurent. (514) 336-7170. **Montréal Pascal Est** À l'ouest des Galeries d'Anjou, 6800, rue Jean-Talon Est, Saint-Léonard. (514) 254-4971. **Heures d'affaires:** lundi au mercredi 9h30-18h, jeudi et vendredi 9h30-21h, samedi 9h-17h.

Le Monde

La situation en Yougoslavie risque d'échapper au contrôle des autorités

d'après AFP

BELGRADE

■ La situation en Yougoslavie se dégrade à une cadence telle qu'elle «risque d'échaper au contrôle» des autorités, a estimé le ministère yougoslave de l'Intérieur dans une information présentée aux commissions parlementaires chargées des Affaires intérieures et de la Défense.

«La sécurité en Yougoslavie se dégrade depuis le début de l'année à une cadence et proportion telles que la survie de la Yougoslavie est remise en question et le danger de conflits armés entre les ethnies et les républiques plus précis», lit-on dans cette information, reproduite par l'agence Tanjug.

«Cette situation est à la limite du contrôle», selon cette analyse qui en voit la cause dans la militarisation d'une grande partie de la Yougoslavie, la création par la Slovénie et la Croatie (nord-ouest) de leurs propres forces armées et l'hostilité de ces deux républiques à l'égard de l'armée yougoslave ainsi que la mise sur pied d'importantes forces de police par les Serbes de la Krajina (Croatie).

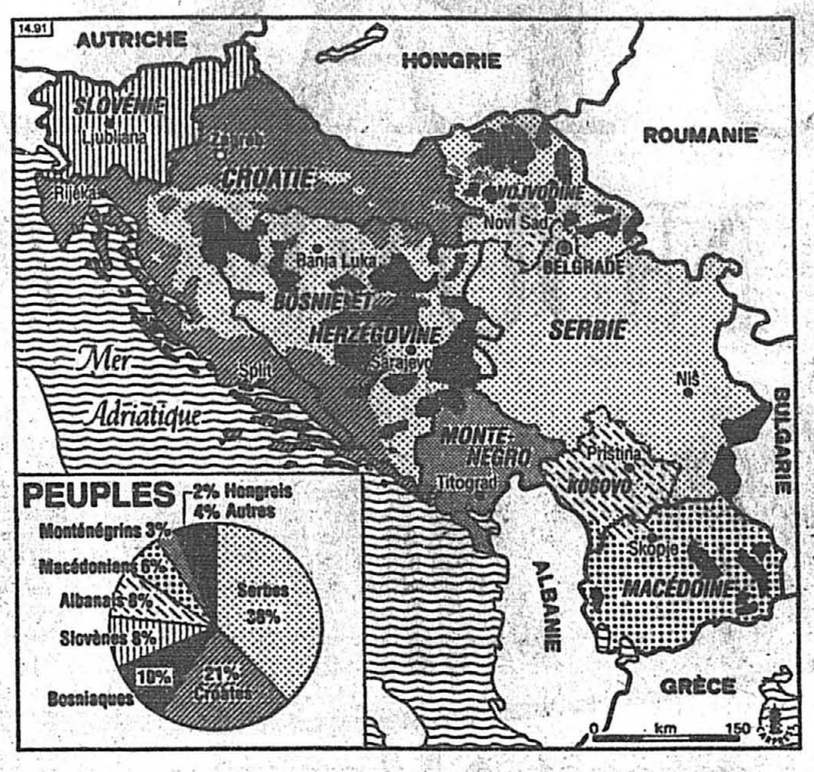
Ces derniers, en rébellion ouverte contre la nouvelle autorité nationaliste de Croatie, ont créé leurs propres unités de police comptant entre 18 000 et 20 000 hommes pour une population de quelque 400 000 habitants.

Animée par un rêve séculaire de se constituer en État indépendant, la Croatie a acheté à l'étranger des armes et mobilisé dans des unités de police et d'une garde nationale environ 25 000 hommes. Elle dispose également de 45 000 réservistes, selon des chiffres publiés dans la presse croate. La Slovénie, qui doit proclamer son indépendance le 26 juin, soit quatre jours avant la Croatie, s'est également procuré des armes à l'étranger et met sur pied des unités de défense territoriale.

Selon le vice-ministre yougoslave de la Défense, le vice-amiral Stane Brovet, ces deux républiques ont «importé illégalement» plusieurs dizaines de milliers d'armes à feu, plusieurs milliers de missiles anti-chars et anti-blindés, divers équipements spéciaux, plusieurs millions de munitions, de grenades et autres engins explosifs.

Ces deux républiques, toujours selon le ministère, négocient actuellement avec des sociétés étrangères l'achat d'armements lourds dont des chars, des canons et des transporteurs de troupes blindés. D'importantes quantités d'armes, procurées illégalement en grande partie, sont détenues par la population, notamment dans les zones de crise en Croatie et en Bosnie-Herzégovine (centre), selon le ministère.

Plusieurs représentants de Slovénie et Croatie, ainsi que du Kosovo, ont dénoncé le caractère «unilatéral» de l'analyse du ministère de l'intérieur et du rapport de M. Brovet. Dans une allusion évidente à la Serbie, M. Peter Hedzet (Slovénie) s'est étonné que «l'on tolère la distribution par un Etat d'armes à une partie de la population (aux Serbes vivant au Kosovo, peuplé en majorité d'Albanais) alors que l'on condamne énergiquement l'importation de quantités d'armement insignifiantes».



Le Parti communiste albanais entre la rénovation et la fidélité

d'après AFP

TIRANA

■ Le Parti communiste albanais, qui s'est transformé mercredi en Parti socialiste, s'est donné hier un président réformiste, l'économiste Fatos Nano, 39 ans, qui aura la lourde tâche de redresser l'image du Parti, fortement ternie par la faillite économique du système en place depuis quarante ans.

Premier ministre de février à début juillet, renversé par une grève générale de plus de trois semaines, M. Fatos Nano a indiqué qu'il allait abandonner ses fonctions de ministre du Commerce extérieur dans le gouvernement de coalition formé mardi où, pour la première fois, les communistes partagent le pouvoir avec l'opposition.

Le Parti albanais du Travail (communiste) — au pouvoir depuis 1945 —, confronté à la montée de l'opposition, a décidé de se lancer dans une «rénovation totale : engagement en faveur de l'économie de marché et des droits de l'homme, et rupture avec l'héritage encombrant légué par Enver Hoxha, le fondateur de l'Albanie socialiste, en 1945. En témoignage de sa volonté de changement, le dixième congrès du Parti, qui s'est achevé hier à Tirana après quatre jours de travaux, a élu un comité central renouvelé et rajeuni. Plus de 90 p. cent des membres de l'actuel comité central n'appartenaient pas au précédent et la moyenne d'âge est passée de 49 à 40 ans.

Après avoir dénoncé «les privilèges immérités» acquis par certains membres de l'ancienne équipe dirigeante et leur «goût immodéré pour le confort», le congrès a procédé à l'expulsion du comité central, et même du parti, d'une vingtaine de responsables, dont plusieurs anciens membres du bureau politique et les anciens ministres de l'Intérieur Simon Stefani et Hekuran Isai.

Le congrès, qui s'est déroulé sous une immense effigie en plâtre d'Enver Hoxha, a pour la première fois critiqué l'ancien dirigeant, aujourd'hui considéré comme un dictateur par une bonne partie de la population. Le congrès a dénoncé, en termes relativement mesurés, les «erreurs» d'Enver Hoxha qui a joui d'un pouvoir excessif, isolé le pays du reste du monde, réprimé toute opposition et qui porte une part de responsabilité pour l'état «d'arriération économique» actuel de l'Albanie, selon la formule d'un délégué.

Soucieux d'atténuer la portée de ces premières attaques contre une personnalité intouchable jusqu'à un passé récent, les délégués ont également souligné les «mérites indéniables» de l'ancien numéro 1 et les «circonstances historiques difficiles» à prendre en compte pour évaluer ses torts.

Les deux seuls délégués (sur près de 1400) qui ont tenté un véritable réquisitoire contre l'ancien dirigeant, l'écrivain Britero Agolli et l'ancien ministre de la Culture Moikom Zeqo, ont été vivement contestés par le congrès, qui les a interrompus en scandant des slogans favorables à Enver Hoxha.

Le texte final adopté hier à la clôture du congrès n'insiste guère sur les aspects les plus sombres de l'ère Hoxha, comme la répression sanglante de toute opposition réelle ou supposée. La nomination du président réformiste, M. Fatos Nano, et la présence à ses côtés d'un vice-président aussi libéral, M. Spiro Dede, jusqu'alors secrétaire du comité central, ne doit pas faire oublier la présence d'une importante composante conservatrice au sein du parti, qui semble accepter difficilement la remise en cause d'Enver Hoxha.

Considérée comme le chef des file des conservateurs, sa veuve, Nexhimije Hoxha, qui avait protesté à la tribune contre les critiques adressées à l'ancien numéro 1, a indiqué qu'elle envisageait de quitter le parti à l'issue de ce congrès.

DÉPÊCHES

LIBAN
Visite conditionnelle

■ Jean Paul II souhaite toujours pouvoir visiter le Liban mais la souveraineté et l'indépendance de ce pays sont nécessaires afin qu'une visite du chef de l'Église catholique ait lieu dans les meilleures conditions, a indiqué hier le patriarche maronite Nasrallah Pierre Sfeir, lors d'une conférence de presse au Vatican. Le prélat maronite a souligné que le synode, auquel le pape a attribué mercredi un caractère pastoral, n'aura pas de buts politiques, bien qu'au Liban «tout soit politisé». «Cela n'empêche que la renaissance spirituelle que cette initiative du souverain pontife cherche à promouvoir ne puisse avoir indirectement un rôle politique», a affirmé Mgr Sfeir.

SALVADOR
Confirmation nuancée

■ Trois importants chefs militaires de la guérilla salvadorienne ont reconnu publiquement mercredi soir que le Front Farabundo Marti pour la libération nationale (FMLN) détenait des missiles soviétiques SAM-16. Ils ont cependant démenti les affirmations du président salvadorien Alfredo Cristiani, selon lesquelles les SAM-16 auraient été fournis au FMLN par certains «secteurs» de l'armée sandiniste au Nicaragua. Le FMLN «peut acheter de l'armement dans n'importe quel endroit au monde», ont-ils dit. Dimanche, l'armée nicaraguayenne a nié avoir fourni des SAM-16 à la guérilla salvadorienne. En janvier dernier, l'armée, dominée par les sandinistes, avait reconnu que plusieurs officiers avaient vendu de leur propre initiative 28 missiles SAM-7 et SAM-14 au FMLN.

ALGÉRIE
Bilan officiel

■ Les récents troubles en Algérie ont fait 17 morts et 219 blessés parmi les militaires, les policiers et les civils, a annoncé hier l'autorité militaire chargée de l'état de siège. Ce premier bilan officiel depuis le debut des affrontements entre contestataires islamiques et forces de l'ordre, a été arrêté à la date du 10 juin dernier, a précisé la même source. Il fait état de deux morts et six blessés parmi les militaires, un mort et 23 blessés parmi les gendarmes, 22 blessés parmi les policiers, 14 morts et 168 blessés parmi les civils.

Pour toi, papa!
RABAIS MAGIQUES
AUJOURD'HUI ET DEMAIN
LES GRANDS MAGASINS

Venez gratter vos rabais magiques les vendredi et samedi 14 et 15 juin.

TOUS* les vêtements, toutes les chaussures, tous les accessoires mode pour la famille, y compris les bijoux, valises, montres, etc. sont réduits de:



Économisez de 10% à 30% sur TOUS* LES ARTICLES, même ceux déjà en solde!

TOUS* les articles de maison, literie, serviettes, accessoires de salle de bains, petits appareils électriques, meubles, appareils-photo, systèmes audio, etc. sont réduits de:

10% 15% 20% 25% 30%

* EXCEPTIONS: Ces rabais ne s'appliquent pas aux produits de beauté, aux téléviseurs et magnétoscopes, aux restaurants, à l'achat de certificats-cadeaux ou d'articles spécialement exemptés.

MasterCard VISA

RÉGION DE MONTRÉAL
Jean-Talon Est, 725-2418
Place Versailles, 351-3200
Place Alexis Nihon 931-3861
Carrefour Laval 688-6350.
Centre commercial Pont-Viau, 669-1791
Galeries des Sources, 683-3200
Galeries Lachine, 637-4481
Place LaSalle, 365-5213
Châteauguay, 691-3730
Place Longueuil, 679-6190
Promenades St-Bruno, 653-1355
Mail Champlain, 465-4650
QUÉBEC
Galeries Charlesbourg, 626-7341
Place Ste-Foy, 653-2891
TROIS-RIVIÈRES
Centre commercial Les Rivières, 379-1524
SOREL
Boul. Fiset, 742-4521
SHERBROOKE
Place Belvédère, 569-9755
HULL
Galeries de Hull, 770-8234
OTTAWA
Bayshore Shopping Center, 829-9191

LES GRANDS MAGASINS

99/40 Promotion en vigueur les 14 et 15 juin 1991, jusqu'à épuisement des stocks. Pas de bons d'achat différés.